

Rapport sur le repositionnement
des sports à l'Université de Moncton

Une formule gagnante



LES AIGLES BLEUS

Préparé par

Eugène Gaudet, B.A., M.Sc., C.P.T., Ed.D.
Conseiller spécial auprès du recteur et vice-chancelier

et

Linda Schofield, B.L., M.A.Éd. (orientation)
Directrice générale des relations universitaires

Soumis à Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier

Le 10 mars 2003



UNIVERSITÉ
DE MONCTON

Edmundston Moncton Shippagan

Table des matières

Remerciements

1. Mandat	1
1.1 Le contexte.....	1
1.2 Équipe responsable du mandat	1
1.3 Méthodologie.....	2
2. Évolution des sports à l'Université de Moncton	2
3. Développement du Service des sports	3
4. Le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus : un investissement d'une valeur incontestable pour l'Université de Moncton	4
4.1 Le recrutement des étudiantes et étudiants	4
4.2 La rétention des étudiantes	5
4.3 Le rayonnement de l'Université	6
4.4 Un modèle de recherche et d'excellence	7
4.5 L'activité physique et le mieux-être : un modèle pour la jeunesse et la communauté.....	12
4.6 Les anciennes et anciens athlètes : des ambassadrices et ambassadeurs engagés	12
4.7 L'Université en tandem avec la communauté.....	13
4.8 L'implication des parents : un appui solide	13
4.9 Un outil éducatif indéniable.....	14
4.10 Une fierté jaillissante chez les anciens, anciennes et amis	14
5. La vision	15
5.1 Situation actuelle	15
5.2 Constatations.....	15
6. Les objectifs poursuivis par le programme sportif de l'Université de Moncton	15
6.1 La mission.....	15
6.1.1 Situation actuelle	15
6.1.2 Constatations	15
6.2 La philosophie d'intervention du Service de l'activité physique et sportive à l'égard du programme sportif de l'Université de Moncton	16
6.2.1 Situation actuelle	16
7. Le rôle de l'Institut de leadership	20
7.1 Historique	20
7.2 Ressources humaines.....	20
7.3 Constatations	21
8. Classification des sports	23
8.1 Situation actuelle	23
8.2 Constatations.....	23
8.3 Sports universitaires.....	24
8.4 Sports non universitaires.....	24

9. L'encadrement des athlètes	29
9.1 Les entraîneurs et entraîneuses	29
9.1.1 Situation actuelle	29
9.1.2 Constatations	29
9.2 L'encadrement médical	31
9.2.1 Situation actuelle	31
9.2.2 Constatations	32
9.3 L'encadrement sur le plan de la préparation physique	33
9.3.1 Situation actuelle	33
9.3.2 Constatations	34
9.4 L'encadrement académique	35
9.4.1 Situation actuelle	35
9.4.2 Constatations	35
9.5 Le climat et l'intégration au sein des campus et du réseau	36
9.5.1 Situation actuelle	36
9.5.2 Constatations	36
9.6 Les bourses et l'aide financière	39
9.6.1 Situation actuelle	39
9.6.2 Constatations	39
9.7 Le transport	39
9.7.1 Situation actuelle	39
9.7.2 Constatations	40
9.8 L'hébergement	40
9.8.1 Situation actuelle	40
9.8.2 Constatations	40
9.9 L'allocation pour les repas	41
9.9.1 Situation actuelle	41
9.9.2 Constatations	41
10. Les installations physiques et sportives	41
10.1 La disponibilité des installations physiques et sportives	41
10.1.1 Situation actuelle : CEPS	41
10.1.2 Constatations	41
10.2 La qualité des installations physiques et sportives	42
10.2.1 Situation actuelle	42
10.2.2 Constatations	42
10.3 La propreté des installations physiques et sportives	44
10.3.1 Situation actuelle	44
10.3.2 Constatations	44
11. Le matériel et l'équipement	44
11.1 Situation actuelle	44
11.2 Constatations	45
12. Les partenaires	46
12.1 Les groupes d'appui : Les Amis des Aigles Bleus, le Club des Aigles Bleus et les comités de parents	46
12.1.1 Situation actuelle	46
12.1.2 Constatations	46
12.2 L'Association des anciennes, anciens et amis de l'Université de Moncton - Campus de Moncton (AAAUM)	47
12.3 La Société des Jeux de l'Acadie	48

12.3.1	Situation actuelle	48
12.3.2	Constatations	48
12.4	Les associations sportives provinciales.....	48
12.5	Les commanditaires	49
12.5.1	Situation actuelle	49
12.5.2	Constatations	49
12.6	Les donatrices et donateurs	49
12.6.1	Situation actuelle	49
12.6.2	Constatations	49
12.7	Les municipalités	50
12.7.1	Situation actuelle	50
12.7.2	Constatations	
13.	La structure organisationnelle et opérationnelle	52
13.1	Situation actuelle.....	52
13.2	Constatations	52
14.	Le financement et le marketing.....	53
14.1	Le financement.....	53
14.1.1	Situation actuelle	53
14.1.2	Constatations	53
14.2	Le marketing	54
14.2.1	Situation actuelle	54
14.2.2	Constatations	55
15.	La visibilité et le rayonnement	56
15.1	Situation actuelle.....	56
15.2	Constatations	57
16.	Conclusion.....	57
17.	Disposition du Rapport.....	58
<hr/>		
Références		59
Annexe 1 – Liste des recommandations.....		61
Annexe 2 – Liste des personnes qui ont accepté de participer à une entrevue.....		81
Annexe 3 – RBC Top Academic All-Canadians / Tableau d'honneur académique canadien de la RBC (2002).....		86

Liste des tableaux

Tableau 1	Nombre d'étudiantes et étudiants inscrits au Tableau d'honneur académique canadien de la Banque Royale (ayant conservé une moyenne académique supérieure à 80 %) de 1994-1995 à 2000-2001	6
Tableau 2	Championnats canadiens du Sport interuniversitaire canadien remportés par les Aigles Bleus.....	7
Tableau 3	Participation aux championnats canadiens du Sport interuniversitaire canadien	8
Tableau 4	Championnats du Sport universitaire de l'Atlantique remportés par les Aigles Bleus et les Anges Bleus	9
Tableau 5	Anciennes et anciens athlètes et membres du personnel régulier ou d'encadrement sportif de l'Université de Moncton qui ont été admis au Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick.....	10
Tableau 6	Anciennes et anciens athlètes de l'Université de Moncton qui ont participé aux Jeux olympiques.....	10
Tableau 7	Membres du personnel régulier ou du personnel d'encadrement sportif de l'Université de Moncton qui ont participé aux Jeux olympiques.....	10
Tableau 8	Certains membres du personnel régulier ou d'encadrement sportif de l'Université de Moncton qui se sont illustrés d'une autre façon.....	11

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes et tous les groupes, organismes, associations et partenaires qui ont apporté leur précieuse collaboration à la réalisation de plusieurs entrevues et à l'élaboration du présent rapport.

Au cours des derniers mois, nous avons eu le privilège de travailler avec des gens passionnés qui ont à cœur le développement et le rayonnement de l'Université de Moncton en visant l'excellence de son programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus. Nous nous réjouissons que ces mêmes personnes, groupes, organismes, municipalités et associations aient accepté de prêter leurs concours à la mise en œuvre des recommandations qui seront adoptées dans le cadre de ce repositionnement.

Nous désirons tout d'abord remercier Gilberte Allain, de la direction générale des relations universitaires, Maria LeBlanc, du Service de l'activité physique et sportive, et Élisabeth LeBlanc, du cabinet du recteur et vice-chancelier, pour leur inestimable collaboration à l'organisation des entrevues et à la collecte de l'information et des documents jugés pertinents.

Nos remerciements les plus sincères s'adressent également aux anciennes directions du Service des sports, dont le dévouement et les sages conseils nous ont été des plus utiles.

Nous aimerions remercier aussi d'autres unités et personnes qui nous ont rendu de précieux services : le Service des communications, qui a assuré les relations avec les médias tout au long du processus, sous l'habile direction de Paul-Émile Benoit, Carole Landry, agente des communications aux sports, Réjean Ouellette, responsable de la correction du rapport, et Patrice Benoit, qui en a réalisé la conception artistique et le graphisme.

Enfin, nous exprimons notre reconnaissance au recteur et vice-chancelier pour la confiance qu'il nous a témoignée en nous accordant ce mandat, et à celles et ceux qui prendront connaissance du rapport et qui s'en inspireront pour servir les intérêts supérieurs de l'Université de Moncton et de ses étudiantes et étudiants athlètes.

1. Mandat

1.1 Le contexte

Les équipes sportives de l'Université de Moncton ont toujours suscité et entretenu un fort sentiment de fierté au sein de la communauté universitaire, de ses anciens, anciennes et amis, ainsi que de la communauté acadienne et environnante. Au cours des 40 dernières années, les différentes équipes sportives ont évolué dans des contextes changeants et ont su très bien performer malgré des ressources limitées.

Toutefois, la perception grandissante du manque de leadership de l'Université dans le dossier des sports, l'absence d'une vision commune entre tous les intervenants, une structure organisationnelle inefficace, combinée à un manque de ressources, ont fait, en sorte qu'un sérieux essoufflement s'est fait sentir parmi les athlètes, les entraîneures et entraîneurs, les comités d'appui et leurs bénévoles ainsi que chez les employées et employés. En fait, le moral des troupes en était largement affecté, d'où l'urgence d'agir.

Au début de l'automne 2002, des personnes ayant à cœur le rayonnement et le développement de l'Université et le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus ont personnellement informé le recteur et vice-chancelier, M. Yvon Fontaine, des répercussions fort négatives que la situation risquait d'entraîner, et qui mettaient en péril à court et moyen terme l'avenir des sports à l'Université si aucun changement majeur n'était apporté. Étant donné l'importance que revêtent les sports pour l'Université de Moncton et la communauté interne et externe, le recteur et vice-chancelier a opté pour la création d'un comité ad hoc de travail qui relève de son autorité.

1.2 Équipe responsable du mandat

Les services des deux personnes suivantes ont été retenus pour préparer le présent rapport :

M. Eugène Gaudet, conseiller spécial auprès du recteur et vice-chancelier pour les fins de ce rapport, est professeur d'éducation physique à la retraite et assume présentement, à temps partiel, la direction de la clinique médicale sportive, en plus d'être responsable de la formation des soigneurs sportifs étudiants.

et

M^{me} Linda Schofield, directrice générale des relations universitaires et membre de l'équipe de direction de l'Université de Moncton, est la personne de qui relève la supervision du Service de l'activité physique et sportive depuis janvier 2003.

Le rôle de l'équipe était de déterminer les démarches nécessaires pour réaliser le rapport, de prendre connaissance des divers rapports et études qui avaient été préparés par le Service des activités sportives et récréatives au fil des ans ou pour son compte, de mener une série de consultations auprès des personnes, groupes et organismes jugés pertinents, d'évaluer la situation actuelle, d'étudier les tendances dans ce domaine dans d'autres universités canadiennes ou américaines, de formuler une série de recommandations pertinentes à la lumière de l'analyse des informations recueillies et de rédiger le rapport.

Il va de soi que chaque université doit réviser périodiquement sa structure et ses opérations afin de procéder à des changements qui apporteront des améliorations significatives lui permettant de rencontrer les objectifs qu'elle se fixe dans l'accomplissement de sa mission. Le présent rapport s'inscrit également dans cette veine et permettra de voir à la réalisation de certains objectifs de l'équipe de direction de l'Université qui ont été adoptés par le Conseil des gouverneurs en septembre 2002.

1.3 Méthodologie

En vue de répondre au mandat qui lui avait été confié, l'équipe de travail s'est réunie à maintes reprises en plus d'avoir recours à différents d'investigation.

Dans un premier temps, l'équipe de travail a fait la collecte de nombreux documents pertinents provenant autant l'interne que de l'externe et se rapportant aux pratiques du passé, aux pratiques actuelles ou aux tendances futures dans le domaine du sport de haute performance en milieu universitaire.

Parallèlement, elle a dressé la liste des personnes ou groupes, organismes et associations à consulter. Au total, 44 séances de consultation individuelles ou de groupe se sont déroulées, la plupart sur le campus de Moncton, au cours de la période s'étalant du 25 octobre 2002 au 19 février 2003. La très grande majorité des rencontres ont eu lieu en face à face, mais quelques-unes ont été réalisées par conférence téléphonique. Ce sont, au total, 83 personnes différentes qui ont été consultées (voir annexe II).

Les entrevues, qui se sont déroulées dans un cadre informel, visaient dans un premier temps à établir un climat de confiance en sensibilisant les personnes consultées à la démarche de l'Université, tout en reconnaissant leur contribution au programme et en suscitant davantage leur participation. Mais surtout, elles avaient pour but de les amener à discuter de leur vision du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus, des points forts et des points faibles du programme, et de leur perception des enjeux, des défis et des tendances qui se dessinent pour les sports à l'Université.

Par la suite, le Comité de travail a procédé à l'analyse des données recueillies afin de formuler une série de recommandations qui placent les intérêts supérieurs de l'Université et de la communauté à l'avant-plan. Ce rapport constitue ainsi le fruit des résultats obtenus dans le cadre de cette démarche.

2. Évolution des sports à l'Université de Moncton

Les programmes sportifs à l'Université de Moncton ont débuté en 1963, l'année même de sa fondation. À ce moment, il y avait cinq équipes sportives : curling, hockey masculin, volley-ball masculin, ainsi que basket-ball masculin et féminin.

À la fin des années 70 et au début des années 80, il y avait 25 équipes sportives : hockey masculin, hockey masculin junior, volley-ball féminin junior, volley-ball masculin, handball masculin et féminin, gymnastique artistique, basket-ball masculin et féminin, curling, ballon sur glace masculin et féminin, tennis, lutte, badminton, plongeon, golf, gymnastique rythmique, hockey sur gazon, soccer masculin, athlétisme féminin et masculin, cross-country, karaté et judo.

Pendant les années 80, plusieurs de ces équipes ont été éliminées en raison du manque de ressources humaines et financières, notamment le manque d'athlètes et d'entraîneurs et entraîneurs qualifiés. Il importe de mentionner qu'à cette époque 15 des entraîneurs étaient employés à temps plein et les six autres l'étaient à temps partiel. La convention collective de l'époque permettait que les professeures et professeurs reçoivent des crédits de dégrèvement pour l'entraînement des équipes sportives.

En 1992, l'Université comptait dans ses rangs sept équipes sportives : hockey masculin, volley-ball féminin, gymnastique rythmique, soccer masculin et féminin, athlétisme et cross-country. Des changements dans la convention collective de l'Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM), en 1996, ont fait en sorte que le dégrèvement de crédits pour l'entraînement d'équipes sportives fut aboli.

Entre 1998 et 2002, six nouvelles équipes sportives se sont ajoutées : hockey féminin, volley-ball masculin, basket-ball masculin, basket-ball féminin, badminton et la natation. Dans le cas de la natation, il s'agit du premier sport universitaire offert au campus d'Edmundston. L'Université de Moncton dénombre présentement 14 équipes sportives. Les 13 entraîneures et entraîneurs sont employés à temps partiel pour accomplir leur tâche. Deux d'entre eux sont des employés à temps plein de l'Université de Moncton et cumulent d'autres fonctions, mais un seul bénéficie encore de la clause grand-mère touchant le dégrèvement de crédits.

Depuis 40 ans, ce sont un peu plus de 1 600 athlètes qui ont fièrement fait partie des différentes équipes sportives et qui ont contribué à la notoriété de notre Université. Ce sont ces mêmes athlètes qui aujourd'hui continuent de promouvoir leur alma mater et d'exercer leur leadership au sein de leur communauté par leurs multiples activités, qu'elles soient professionnelles ou communautaires. L'Université peut s'enorgueillir de bénéficier d'un tel réseau d'anciennes et d'anciens athlètes.

Pendant l'année 2002-2003, un total de 195 athlètes forment les rangs des équipes sportives des Aigles Bleus et des Anges Bleus, dont 90 sont des femmes et 105 sont des hommes.

3. Développement du Service des sports

Jusqu'en avril 1996, le Service des sports universitaires relevait de l'École d'éducation physique et de loisir (maintenant appelée comme l'École de kinésiologie et de récréologie).

De 1996 à 2001, le poste de direction des sports était rattaché directement au bureau du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, afin de se trouver plus près du niveau de décision supérieur de l'Université. Au cours de cette période, ce poste se situait au troisième niveau hiérarchique de la structure organisationnelle.

En janvier 2001, la direction des sports a été reléguée au quatrième niveau et placée sous la responsabilité de la direction des Services aux étudiantes et étudiants qui, elle, relevait de la direction générale des relations universitaires.

Le « *Rapport de vérification de l'Aréna J.-Louis-Lévesque* » (2001), dans l'une de ses recommandations, stipulait que la direction des sports du campus de Moncton devrait être ramenée au troisième niveau hiérarchique de la structure organisationnelle de l'Université et placée sous la surveillance de la direction générale des relations universitaires. De plus, la responsabilité de l'exploitation des installations sportives devait lui être confiée.

La direction de l'Université a choisi d'appliquer cette recommandation en y ajoutant des responsabilités additionnelles, soit celles du marketing et du financement des sports. Ces sources de revenus additionnels viendront appuyer le développement du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus de l'Université de Moncton, campus de Moncton. Étant donné que les responsabilités ont été considérablement élargies et modifiées, le poste de direction du Service des activités sportives et récréatives a dû être aboli. On a défini un nouveau profil pour créer le poste de direction du Service de l'activité physique et sportive qui a été comblé à la mi-janvier 2003.

4. Le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus : un investissement d'une valeur incontestable pour l'Université de Moncton

La très forte majorité des personnes et groupes consultés considèrent que le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus constitue un investissement d'une valeur incontestable pour l'Université de Moncton pour les principales raisons mentionnées ci-dessous. Toutefois, ces mêmes personnes ou groupes ont le sentiment que la direction de l'Université perçoit ce programme plutôt comme une dépense, d'où l'absence d'une vision commune. Le cas des autres universités étudiées dans le cadre de la présente démarche démontre que les universités qui voient leur programme sportif comme un bon investissement ont pu bénéficier, dans un laps de temps relativement court, de retombées qui ont même dépassé leurs attentes initiales.

4.1 Le recrutement des étudiantes et étudiants

Nous avons constaté que, outre l'excellence académique, la qualité du programme sportif est un facteur déterminant pour les étudiantes et étudiants appelés à devenir des athlètes de haute performance, lorsque vient le moment de choisir un établissement d'enseignement postsecondaire. Cette tendance s'est fortement accentuée au cours des dernières années, stimulée par la lutte féroce que les universités se livrent pour attirer des jeunes de différents horizons en raison de la chute démographique. D'ailleurs, les jeunes Acadiennes et Acadiens sont de moins en moins hésitants à s'inscrire dans une université anglophone de la province ou à s'exiler à l'extérieur de la province pour poursuivre des études universitaires et pratiquer leur sport à un niveau élite selon des conditions qui correspondent à leurs attentes (qualifications et réputation de l'entraîneur ou de l'entraîneuse, qualité et disponibilité des installations sportives, encadrement, bourses aux athlètes et, performance et réputation des équipes sportives, etc.).

De plus, les élèves issus des programmes d'immersion et provenant, en particulier, de la région du Grand Moncton seront de plus en plus nombreux à désirer poursuivre des études universitaires en français. Le fait qu'une université francophone est, située au cœur de cette région et qu'elle offre aux élèves athlètes issus des programmes d'immersion la possibilité de continuer à pratiquer leur sport à un niveau élite constitue certainement un important élément d'attraction.

Des tendances observées dans les écoles secondaires ont démontré que les étudiantes et étudiants athlètes, par leur leadership et leur popularité, influencent un certain nombre de leurs pairs à différents égards, notamment en ce qui a trait au choix d'une université pour la poursuite d'études universitaires.

Les agents de liaison de l'Université et, les personnes chargées de dépister et de recruter des athlètes nous ont indiqué que les sports exercent souvent un attrait considérable sur les étudiantes et les étudiants athlètes potentiels qui proviennent d'autres provinces canadiennes. La notoriété de nos équipes sportives et la qualité du programme d'encadrement et de nos installations sportives s'avèrent certainement un atout de ce point de vue, d'où l'importance pour l'Université de les appuyer de diverses façons.

Les étudiantes et étudiants internationaux représentent 4,65 % de l'effectif étudiant pour l'année 2002-2003 et sont originaires de plus de 35 pays. Cette proportion est beaucoup plus importante parmi les étudiantes et étudiants athlètes. Les programmes sportifs offrent ainsi un attrait pour un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux. D'ailleurs, en 2001-2002, 7,8 % des étudiantes et étudiants athlètes étaient des étudiants internationaux. Cette statistique est à la hausse en 2002-2003 puisqu'elle se situe à 9,7 %.

En plus d'être issus d'une culture différente, les étudiantes et étudiants athlètes internationaux qui se joignent à nos équipes sportives sont des atouts précieux puisqu'ils pratiquent un différent style de jeu et ont une philosophie différente de celle des Nord-Américains à l'égard du sport pratiqué. Le fait d'être membre d'une équipe sportive offre une excellente occasion aux étudiantes et étudiants internationaux et canadiens d'apprendre à se connaître, de développer une ouverture d'esprit envers les autres cultures et de bénéficier de relations interpersonnelles très enrichissantes. La pratique d'un sport d'élite permet certainement aux étudiantes et étudiants internationaux de mieux s'intégrer dans la communauté universitaire et l'ensemble de la communauté. Les étudiantes et étudiants internationaux athlètes suscitent également de l'intérêt chez les spectatrices et spectateurs par leurs prouesses, leur agilité et leur vision du sport.

4.2 La rétention des étudiantes et étudiants

En ce qui a trait à la rétention des étudiantes et étudiants, de nombreuses études ont démontré que ceux qui s'impliquent dans la vie étudiante ont des chances de mieux s'intégrer à la vie universitaire et augmentent par conséquent leurs chances de réussite. La pratique d'un sport de haute performance constitue une excellente façon pour les étudiantes et étudiants de participer à la vie étudiante. Étant donné que les critères d'admissibilité du Sport universitaire de l'Atlantique, du Sport interuniversitaire canadien et de l'Association de sport collégial de l'Atlantique permettent aux étudiantes et étudiants athlètes de faire partie d'une équipe sportive pendant une période maximale de cinq ans, la chance de pratiquer leur sport constitue en soi une grande source de motivation. Ainsi, la majorité des étudiantes et étudiants athlètes s'inscrivent à l'Université pour une période de quatre ou cinq ans.

Les étudiantes et étudiants athlètes performant très bien sur le plan académique malgré les exigences liées à la pratique d'un sport de haute performance : périodes d'entraînement, compétitions, gestion de la pression publique entourant la performance individuelle et d'équipe, etc. Les résultats d'une étude descriptive menée par Daniel MacDonald en 1984-1985 et une mise à jour des données publiée en 1988, ont démontré que le rendement académique des étudiantes et étudiants athlètes était comparable ou même encore supérieur à celui de l'ensemble de la population étudiante. Ces résultats ont permis de démentir la perception selon laquelle le rendement académique des étudiantes et étudiants athlètes était inférieur aux résultats académiques des étudiantes et étudiants en général.

Au cours des sept dernières années (de 1994-1995 à 2000-2001), l'Université de Moncton a vu un total de 234 étudiantes et étudiants être inscrits au Tableau d'honneur académique canadien de la Banque Royale du Canada, c'est-à-dire qui ont conservé une moyenne académique supérieure à 80 % (ou 3,44) (voir tableau 1 et annexe III) tout en représentant leur université dans un sport sanctionné par le Sport interuniversitaire canadien. Ces données excluent les résultats académiques des athlètes des équipes de badminton, de basketball et de gymnastique rythmique sportive puisque ces équipes ne font pas partie de ce circuit. Ces résultats sont assez impressionnants lorsqu'on compare à ceux d'autres universités canadiennes. Il faut toutefois les interpréter avec prudence étant donné que le nombre d'athlètes varie d'une université à l'autre.

Tableau 1	
Nombre d'étudiantes et étudiants inscrits au Tableau d'honneur académique canadien de la Banque Royale (ayant conservé une moyenne académique supérieure à 80 %) de 1994-1995 à 2000-2001	
Acadia University	182
Dalhousie University	244
Mount Allison University	157
St. Francis Xavier University	170
Université de Moncton	234
University of New Brunswick	270
Université de Sherbrooke	170

*Données tirées de l'annexe III.

Enfin, l'exemple récent du rendement académique remarquable d'un étudiant athlète mérite d'être cité. En janvier 2003, le professeur Alain Haché et son assistant de recherche, l'étudiant athlète Louis Poirier, étudiant en physique, ont fait les manchettes pour leur découverte scientifique sur la propagation des impulsions électriques dans des fils métalliques coaxiaux. Le magazine américain *Discover* classait récemment le fruit de leurs travaux au 42^e rang des découvertes mondiales de l'année 2002. Il est à noter que Louis Poirier a également mérité la bourse James Bayer en 2001-2002, offerte chaque année par le Sport universitaire de l'Atlantique. Ce prix reconnaît l'excellence académique d'un ou une athlète sportive, son leadership, son esprit sportif ainsi que sa contribution à la communauté. M. Poirier est le premier étudiant athlète de l'Université de Moncton à recevoir cet honneur.

4.3 Le rayonnement de l'Université

Chaque année, les performances des équipes sportives des Aigles Bleus et des Anges Bleus sont relatées quotidiennement dans les médias de la province, généralement au plus fort de la saison sportive, soit du mois de septembre au mois de mars. L'Université est privilégiée de pouvoir bénéficier d'une couverture médiatique aussi importante dans les journaux, à la télévision et à la radio. De plus, la conquête d'un championnat de l'Atlantique ou d'un championnat canadien fait automatiquement l'objet d'une grande couverture nationale, ce qui donne une visibilité accrue à nos équipes sportives et, par conséquent, à notre Université. Lors de nos consultations, plusieurs personnes ou groupes ont affirmé avec fierté que l'Université de Moncton a acquis sa notoriété nationale notamment grâce aux performances de ses équipes sportives, qui ont remporté quatre championnats canadiens et 26 championnats de Sport universitaire de l'Atlantique.

De plus, il importe de noter que, au cours des dernières années, la couverture provinciale et régionale s'est considérablement accrue et améliorée. Cette couverture vaut son pesant d'or. L'Université ne pourrait jamais absorber les coûts réels d'une telle publicité. En outre, cette couverture s'étale sur une plus longue période et s'intensifie lorsque nos équipes réussissent à se rendre au championnat de l'Atlantique ou canadien. Elle informe la population au quotidien et alimente la fierté de nos étudiantes et étudiants, des membres du personnel académique et administratif, des anciennes, anciens et amis, des parents, donatrices, donateurs et partenaires en plus de susciter l'intérêt d'un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants potentiels. Annuellement, les profils de nos équipes, athlètes, entraîneuses et entraîneurs font l'objet d'innombrables reportages fort intéressants et variés.

Étant donné que l'Université est solidement ancrée dans la communauté, celle-ci s'identifie fortement aux équipes des Aigles Bleus et des Anges Bleus. Les performances sportives de ces équipes est un sujet de discussion qui défraie souvent les conversations entre les membres de la communauté interne ou externe au cours de l'année universitaire. Ainsi, le rayonnement de l'Université à travers les sports est évalué par la communauté sur une base régulière.

4.4 Un modèle de recherche de l'excellence

Selon la grande majorité des personnes ou groupes consultés, le programme sportif de l'Université de Moncton représente un modèle de recherche d'excellence et s'inscrit alors très bien dans la vocation de l'Université, qui consiste à poursuivre l'excellence dans l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité. Les personnes et groupes consultés appuient d'ailleurs majoritairement les sports en partie pour cette quête de l'excellence, ce goût de la réussite et du dépassement. Nous avons constaté que la simple participation n'est aucunement l'objectif visé à cet égard par quelque partie que ce soit. De plus, la flamme des partisans est alimentée par cette même quête de l'excellence, soit par la conquête des victoires passées, présentes et futures de leurs Aigles Bleus et de leurs Anges Bleus.

En résumé, au cours des 40 dernières années, quatre championnats du Sport interuniversitaire canadien ont été remportés par l'équipe de hockey masculin et 26 championnats du Sport universitaire de l'Atlantique l'ont été par l'ensemble des équipes sportives de l'Université de Moncton.

Tableau 2	
Championnats canadiens du Sport interuniversitaire canadien remportés par les Aigles Bleus	
Équipe sportive	Année
Hockey masculin	1980-1981
Hockey masculin	1981-1982
Hockey masculin	1989-1990
Hockey masculin	1994-1995

Tableau 3	
Participation aux championnats canadiens du Sport interuniversitaire canadien	
Équipe sportive	Année
Hockey masculin	1975-1976
Hockey masculin	1977-1978
Hockey masculin	1979-1980
Hockey masculin	1980-1981
Hockey masculin	1981-1982
Hockey masculin	1982-1983
Hockey masculin	1985-1986
Volley-ball féminin	1985-1986
Volley-ball masculin	1985-1986
Volley-ball féminin	1986-1987
Hockey masculin	1988-1989
Volley-ball féminin	1988-1989
Hockey masculin	1989-1990
Hockey masculin	1994-1995
Hockey masculin	1998-1999
Volley-ball féminin	1998-1999
Volley-ball féminin	2000-2001
Volley-ball féminin	2001-2002

Des membres de l'équipe d'athlétisme de l'Université de Moncton (U de M) ont participé aux championnats canadiens d'athlétisme à plusieurs reprises depuis 1977. L'équipe d'athlétisme de l'U de M a figuré dans le classement du Sport interuniversitaire canadien (SIC), du côté masculin, en 1991-1992 (11^e rang) et en 1992-93 (10^e rang), alors que Joël Bourgeois a terminé au 2^e rang du 3 000 m.

Depuis les quatre dernières saisons, l'Université de Moncton envoie une délégation de trois à quatre athlètes au championnat d'athlétisme du SIC. Ces derniers atteignent les standards requis ou se classent parmi les 12 meilleurs du pays dans leurs disciplines.

Tableau 4	
Championnats du Sport universitaire de l'Atlantique remportés par les Aigles Bleus et les Anges Bleus	
Équipe sportive	Année
Volley-ball masculin	1972-1973
Hockey masculin	1975-1976
Athlétisme masculin	1977-1978
Hockey masculin	1977-1978
Volley-ball féminin	1977-1978
Athlétisme masculin	1978-1979
Hockey masculin	1979-1980
Hockey masculin	1980-1981
Hockey masculin	1981-1982
Hockey masculin	1982-1983
Athlétisme masculin	1983-1984
Athlétisme masculin	1984-1985
Athlétisme féminin	1984-1985
Athlétisme masculin	1985-1986
Hockey masculin	1985-1986
Volley-ball masculin	1985-1986
Athlétisme féminin	1988-1989
Hockey masculin	1988-1989
Volley-ball féminin	1988-1989
Hockey masculin	1989-1990
Hockey masculin	1994-1995
Hockey masculin	1998-1999
Volley-ball féminin	1998-1999
Volley-ball féminin	2000-2001
Athlétisme masculin	2000-2001
Volley-ball féminin	2001-2002

En tout, 35 étudiantes et étudiants athlètes de l'Université de Moncton ont été nommés au sein des équipes d'étoiles canadiennes du Sport interuniversitaire canadien depuis 1970-1971. En outre, l'athlète Joël Bourgeois a remporté la médaille d'argent au steeple-chase lors des Jeux universitaires mondiaux disputés au Japon en 1995.

Par ailleurs, cinq anciennes et anciens athlètes de l'Université de Moncton se sont classés en vue d'une participation aux Jeux olympiques (voir tableau 6).

Tableau 5		
Anciennes et anciens athlètes et membres du personnel régulier ou d'encadrement sportif de l'Université de Moncton qui ont été admis au Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick		
Nom	Sport	Année d'admission au Temple
Joseph Amédée Cormier	Hockey	1994
Vance Toner	Bâtitseur	1991
Monette Boudreau-Carroll (équipe Coca-Cola Rookies de Memramcook)	Soft-ball	1997
Jules Bossé	Judo	1998
Charles Bourgeois	Hockey	1999
Lise Gautreau-Robichaud	Gymnastique rythmique sportive	1999
Marc Albert	Volley-ball	2001
Giovanni Corazza	Athlétisme	2001
Mariana Ardelean	Gymnastique rythmique	2002

Tableau 6			
Anciennes et anciens athlètes de l'Université de Moncton qui ont participé aux Jeux olympiques			
Nom	Discipline	Lieu	Année
Giovanni Corazza	Athlétisme	Moscou, URSS	1980 (participation canadienne annulée)
Lise Gautreau- Robichaud	Gymnastique rythmique	Séoul, Corée du Sud	1988
Marc Albert	Volley-ball masculin	Barcelone, Espagne	1992
Brigitte Soucy	Volley-ball féminin	Atlanta, É.-U.	1996
Joël Bourgeois	3000 m steeple-chase 3000 m steeple-chase	Atlanta, É.-U. Sydney, Australie	1996 2000

Tableau 7		
Membres du personnel régulier ou du personnel d'encadrement sportif de l'Université de Moncton qui ont participé aux Jeux olympiques		
Nom	Titre	Année
Daniel MacDonald	Gérant, gymnastique artistique	1976
Mircea Roman	Co-entraîneur, hand-ball olympique	1976
Jean-Guy Poitras	Arbitre, badminton	1996 2000

Les joueurs des Aigles Bleus qui ont joué dans la LNH sont les suivants :

Charlie Bourgeois, défenseur (1981-1982), a joué durant sept saisons dans la LNH avec Calgary, St. Louis et Hartford (1981-1988).

Claude Vilgrain, avant (1983-1986), a joué durant six saisons dans la LNH avec Vancouver (1987-1988), New Jersey (1989-1993) et Philadelphie (1993-1994).

Parmi d'autres exploits sportifs importants, notons ceux de l'ancienne athlète Debbie Bryant, qui a été 10 fois membre de l'équipe nationale de gymnastique rythmique sportive, soit de 1975 à 1984. Elle a été médaillée d'or à trois reprises dans le cadre de compétitions internationales.

Mis à part les athlètes, plusieurs membres du personnel régulier et d'encadrement sportif ont fait rayonner l'Université de Moncton au fil des ans dans le domaine du sport. Le tableau 8 en cite quelques exemples :

Tableau 8		
Certains membres du personnel régulier ou d'encadrement sportif de l'Université de Moncton qui se sont illustrés d'une autre façon		
Nom	Titre	Année
Marc Beaudoin	Entraîneur-chef de l'équipe féminine canadienne d'athlétisme lors l'Ekiden de Chiba, au Japon	1999
	Entraîneur de l'équipe d'athlétisme du Nouveau-Brunswick des Jeux de la Francophonie de Cassablanca, au Maroc	1989
Joseph Amédée Cormier	Élu au mur d'honneur de l'Association canadienne d'athlétisme	1987
D ^r Daniel de Yturalde	Membre de l'équipe médicale au sein de la délégation canadienne aux Olympiques d'hiver de Lillehammer, en Norvège	1994
Len Doucet	Récipiendaire du trophée commémoratif Père-George-Kehoe, remis à l'entraîneur de l'année (SIC)	1988-1989
Eugène Gaudet	Thérapeute sportif en chef du club de hockey des Canadiens de Montréal	1986-1988
	Thérapeute sportif en chef lors de la Coupe du Canada de hockey	1987
Jean Perron	Récipiendaire du trophée commémoratif Père-George-Kehoe remis à l'entraîneur de l'année (SIC)	1982-83
	Entraîneur adjoint de l'équipe de hockey aux Jeux olympiques de Sarajevo, en Yougoslavie	1984
	Entraîneur-chef du club de hockey des Canadiens de Montréal	1985-1988

4.5 L'activité physique et le mieux-être : un modèle pour la jeunesse et la communauté

Les Aigles Bleus et les Anges Bleus servent de modèle aux autres étudiantes et étudiants de l'Université, à la jeunesse acadienne, et à l'ensemble de la communauté en ce qui a trait à la pratique régulière d'une activité physique et à l'adoption d'un mode de vie sain. L'Université devrait promouvoir davantage les bienfaits de la pratique d'une activité physique sur le mieux-être physique, psychologique et social.

Un examen de l'obésité chez les enfants, tiré de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, démontre que, en 1998-1999, plus d'un tiers des jeunes Canadiennes et Canadiens et deux canadiens âgés de deux à 11 ans faisaient de l'embonpoint, et que la moitié d'entre eux pourraient être considérés comme obèses. Selon Santé Canada, d'ici à la fin de l'année 2003, les gouvernements fédéral et provinciaux visent à réduire de 10 % le nombre de Canadiens inactifs physiquement. Si cet objectif était atteint, il pourrait se traduire par des économies de cinq milliards de dollars sur les coûts des soins de santé, les salaires versés lors des congés de maladie et les pertes d'impôts qui en résultent. Il importe que l'Université assume un rôle de leadership pour sensibiliser la population à l'importance de la pratique régulière de l'activité physique, et le programme sportif constitue certainement l'un des outils privilégiés pour le faire.

Enfin, dans un communiqué émis le 30 janvier dernier, par Athlètes CAN qui représente la voix collective des athlètes de l'équipe nationale canadienne, le premier ministre Jean Chrétien a confirmé aux athlètes canadiens et aux représentantes et représentants d'Athlètes CAN qu'il a reçu leur message concernant l'importance du sport et de l'activité physique au Canada. Selon Athlètes CAN, « les investissements grandement nécessaires dans le sport amateur permettront au système sportif d'offrir des rêves aux jeunes Canadiens, de garantir des opportunités pour tous et de développer une population en meilleure forme et plus active, tout cela d'une manière plus efficace ».

4.6 Les anciennes et anciens athlètes : des ambassadrices et ambassadeurs engagés

Les anciennes et anciens athlètes, qui sont maintenant dispersés partout dans le monde, jouent pour la plupart un rôle très actif dans leur communauté et leur sphère d'activité professionnelle. Ce sont des individus qui ont développé un grand sentiment d'appartenance envers leur alma mater et qui, par conséquent, lui prêtent main-forte plus souvent qu'à leur tour par différents moyens (Association des anciens, anciennes et amis de l'Université de Moncton, Amis des Aigles Bleus, etc.). Ces personnes croient ardemment dans la cause de l'Université de Moncton et y investissent du temps et de l'énergie de manière considérable pour l'appuyer dans la réalisation de sa mission. Par leurs actions concrètes, elles tentent de redonner à l'Université et à leur communauté ce qu'elles ont reçu au cours de leur expérience dans le sport universitaire.

4.7 L'Université en tandem avec la communauté

Le sport constitue l'un des principaux outils dont l'Université dispose pour rejoindre le grand public puisque le sport a une saveur populaire et qu'il est largement médiatisé. Les événements sportifs amènent les gens sur les campus et ont pour effet de rallier les partisans de toutes les couches de la société. Les sports représentent ainsi un symbole et un outil de marketing très puissants pour l'Université mais, à notre avis, ils demeurent encore sous-exploités à ce titre.

Les Aigles Bleus et les Anges Bleus figurent au nombre des athlètes chéris par la communauté acadienne, d'autant plus que leur niveau de compétition marque, pour la majorité d'entre eux, le point culminant de leur carrière sportive. Étant donné que les athlètes font partie des équipes sportives pendant quelques années, le public apprend à les connaître et suit l'évolution de leur carrière sportive. De plus, un bon nombre d'anglophones dans la région du Grand Moncton ont joint les rangs des partisans, ce qui exerce une autre force de ralliement dans la communauté au profit de l'Université.

Nos entraîneures et entraîneurs sont des figures de proue du programme sportif de l'Université et sont très respectés dans la communauté pour leur savoir, leur savoir-faire, leur savoir-être et leur passion pour le sport. L'Université est choyée de pouvoir compter sur des personnes aussi dévouées envers l'atteinte de l'excellence dans sa plus pure expression et envers le rayonnement de l'Université.

Les étudiantes et étudiants athlètes ainsi que les entraîneures et les entraîneurs sont conscients du rôle d'ambassadrices et d'ambassadeurs qu'ils ont à jouer dans la communauté, et nous avons constaté qu'ils l'assument dignement. Ils rendent des services à la communauté en visitant les malades, en présentant des ateliers et des camps sportifs et des écoles de sports, en organisant des tournois scolaires, en rendant visite aux élèves dans les écoles secondaires, en prononçant des conférences, en se prêtant à des séances de signature, de photographie, etc.

Plus de 3 600 jeunes athlètes des écoles secondaires des premier et deuxième cycles ont participé aux tournois scolaires de l'Université de Moncton en 2001-2002 et en 2000-2001 comparativement à environ 2 300 en 1999-2000. Le Service de l'activité physique et sportive présente à ce titre des compétitions de cross-country, de soccer, de hockey, de volley-ball et d'athlétisme. Pour ce qui est des camps d'été Bleu et Or, ce sont environ 150 jeunes qui y participent annuellement. Au cours des quatre dernières années, des camps de soccer, de volley-ball et de gymnastique rythmique ont été offerts. L'Université devrait profiter davantage des opportunités qui se présentent en ce sens pour faire mousser son programme sportif.

4.8 L'implication des parents : un appui solide

Ces dernières années, selon les personnes consultées, les parents des étudiantes et étudiants athlètes ont tendance à s'impliquer davantage au sein du programme sportif de l'Université. Les parents exercent une certaine influence en ce qui concerne le recrutement et la rétention de nos étudiantes et des étudiants athlètes.

L'équipe de volley-ball féminin et les équipes de basket-ball peuvent maintenant compter sur l'appui de comités de parents. D'ailleurs grâce à l'initiative du Comité des parents des équipes de basket-ball, l'Université a remporté le Prix innovation de l'Association canadienne du sport collégial (ACSC) pour l'année 2002-2003. Ce prix récompense les membres de l'ACSC qui ont ajouté de nouveaux sports à leur programme sportif ou qui ont maintenu des sports existants au moyen de campagnes de financement et de marketing ou de partenariats

novateurs. L'Université de Moncton a pu joindre les rangs de l'Association du sport collégial de l'Atlantique (ACAA) et de l'Association canadienne du sport collégial en 2001-2002 avec l'aide d'un groupe de parents et d'athlètes qui ont proposé un partenariat entre l'Université et la communauté pour le financement du programme.

À un autre niveau, les programmes juniors Bleu et Or, qui comprennent des compétitions et des événements sportifs tenus sur les trois campus, permettent aux parents de s'impliquer plus tôt dans le processus. Les enfants d'âge scolaire qui y viennent, soit à titre de participants, soit à titre de spectateurs, sont souvent accompagnés de leurs parents. Ces événements ont pour effet de familiariser les parents avec le milieu universitaire et sont donc d'excellentes activités de recrutement. Leurs retombées se font sentir à plus long terme. Certains de ces parents peuvent même éventuellement s'impliquer aux côtés d'autres parents advenant que leur jeune fasse partie d'une équipe sportive de l'Université, d'où l'importance de bien les accueillir à tous les points de vue.

4.9 Un outil éducatif indéniable

Les personnes et groupes consultés ont tous valorisé l'importance de l'apprentissage sous toutes ses formes par l'intermédiaire du sport. Le sport inculque de solides valeurs aux athlètes, développe leurs habiletés, les aide à mieux se connaître, les prépare pour le marché du travail et le service à la communauté. Plusieurs anciennes et anciens athlètes nous ont affirmé qu'ils se servent quotidiennement des habiletés acquises par leur expérience sportive dans l'accomplissement de leurs tâches, la résolution de conflits, le travail d'équipe, la gestion de leur vie personnelle, etc. En fait, ils nous ont déclaré que leur réussite professionnelle et personnelle est sans aucun doute étroitement liée à leur expérience sportive.

4.10 Une fierté jaillissante chez les anciens, anciennes et amis

Les belles réalisations de nos formations sportives se révèlent une source de fierté qui est fortement ressentie parmi les membres de la communauté universitaire et nos anciens, anciennes et amis. En fait, les performances de nos Aigles Bleus et de nos Anges Bleus amènent les gens à exprimer ouvertement et candidement leur fierté envers leur Université, la langue française et la culture acadienne. Étant donné la provenance variée de nos étudiantes et étudiants et de nos anciens, anciennes et amis, cette fierté se répand dans toutes les communautés du Nouveau-Brunswick, en Atlantique, dans les autres provinces canadiennes et dans d'autres pays.

Recommandation n° 1

Que la direction de l'Université de Moncton envisage le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus comme un investissement plutôt qu'une dépense.

5. La vision

5.1 Situation actuelle

Le dernier énoncé de vision remonte à l'année 2001 et sa réalisation était anticipée pour l'année 2004. Il découlait d'un rapport regroupant les recommandations des entraîneuses et entraîneurs de l'époque.

5.2 Constatations

Certains éléments de la vision de 1993 et de 2001 nous apparaissent encore pertinents et sont repris dans la formulation du nouvel énoncé de vision présenté ci-dessous.

Recommandation n° 2

Que l'Université de Moncton adopte l'énoncé de vision suivant pour le développement de son programme sportif :

Le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus est reconnu comme un modèle d'excellence par les communautés universitaire, acadienne, régionale et nationale, et il enrichit le sentiment de fierté de celles et ceux qui portent les couleurs et le nom de l'Université de Moncton, et qui contribuent à faire connaître sa raison d'être.

6. Les objectifs poursuivis par le programme sportif de l'Université de Moncton

6.1 La mission

6.1.1 Situation actuelle

Depuis 1988, la mission des sports universitaires à l'Université de Moncton est la poursuite de l'excellence sportive dans un contexte éducationnel. De plus, l'Université de Moncton a le devoir de promouvoir le sport dans les régions acadiennes et francophones du milieu.

6.1.2 Constatations

La mission est à notre avis trop restrictive.

La mission adoptée par le Service des sports universitaires n'a jamais été entérinée officiellement par la haute direction de l'Université.

Recommandation n° 3

Que l'Université de Moncton adopte l'énoncé de mission suivant pour le Service de l'activité physique et sportive :

Le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus véhicule des valeurs morales, sociales et éducatives solides, est reconnu pour sa tradition d'excellence et permet aux étudiantes et étudiants athlètes de pratiquer leur sport à un niveau de haute performance tout en développant leur savoir, leur savoir-faire et leur savoir-être. Les étudiantes et étudiants athlètes incarnent un modèle de courage, de dévouement et de dépassement pour la communauté en général. Grâce au leadership qu'elle exerce dans le domaine du sport sous la forme d'initiatives engendrées par ses trois constituantes, l'Université de Moncton se prolonge dans la communauté et contribue au rayonnement et au développement de la société acadienne, à la francophonie en général et à la société universelle.

Recommandation n° 4

Que la mission soit largement diffusée au sein des trois constituantes afin qu'elle serve de guide dans leurs activités de planification et de développement dans le domaine du sport.

6.2 La philosophie d'intervention du Service de l'activité physique et sportive à l'égard du programme sportif de l'Université de Moncton

6.2.1 Situation actuelle

Depuis 1988, la philosophie est la suivante :

Le programme des sports universitaires aidera l'étudiante ou l'étudiant athlète à développer pleinement ses capacités sportives et lui offrira l'opportunité d'acquérir une expérience de haute performance dans les activités sportives.

De plus, le programme se doit de promouvoir certaines valeurs éducatives et sportives. Par exemple :

- la fierté envers l'institution;
- la discipline personnelle;
- l'importance de la réussite académique;
- l'esprit sportif, le « fair-play »;
- le désir de vaincre.

Recommandation n° 5

Que l'Université de Moncton adopte les huit principes philosophiques suivants à l'égard de son programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus. Ces principes serviront à guider l'élaboration des plans d'action et à présenter aux divers publics l'image qu'elle souhaite projeter de son programme sportif.

Nos valeurs et nos principes

1. NOUS VÉHICULERONS DES VALEURS ÉDUCATIVES ET SPORTIVES ET RESPECTERONS LES RÈGLEMENTS.

Nos activités seront guidées par les valeurs suivantes, auxquelles nos divers publics adhèrent :

- la fierté envers notre Université, la langue française et la culture acadienne;
- le leadership;
- l'excellence sportive et académique;
- l'équité;
- l'esprit d'équipe;
- le mieux-être;
- l'autonomie;
- l'ouverture et le service envers autrui;
- le partenariat.

Nous serons familiarisés avec les règlements du Sport universitaire de l'Atlantique, du Sport interuniversitaire canadien et de l'Association du sport collégial de l'Atlantique ou de tout autre organisme avec lequel nous sommes associés. Nous rapporterons toutes les infractions aux règlements, qu'elles soient intentionnelles ou non. Nous prendrons nos décisions et élaborerons nos actions en tenant compte du principe d'équité entre les sexes.

2. NOUS RECONNAÎTRONS LE PRINCIPE DU CONTRÔLE INSTITUTIONNEL DE NOTRE SERVICE.

Notre service fait partie intégrante de l'Université de Moncton, et nous respecterons les politiques et procédures qui s'appliquent à notre service. Nous serons en mesure de faire des suggestions ou des recommandations quant à la révision de ces politiques et procédures. Nous n'agirons jamais à l'encontre des orientations générales fixées pour notre service par la direction de l'Université.

3. NOUS CRÉERONS UN ENVIRONNEMENT AU SEIN DUQUEL NOS PROGRAMMES SPORTIFS CONNAÎTRONT DU SUCCÈS SUR LES SCÈNES RÉGIONALE ET NATIONALE.

Même si nous n'attachons pas la même importance à toutes nos équipes sportives, nous travaillerons ensemble pour augmenter l'appui moral et financier accordé à chacune d'entre elles. L'environnement permettra aux entraîneures et entraîneurs d'agir de concert avec le directeur du Service de l'activité physique et sportive afin d'établir les objectifs à atteindre ainsi que les moyens pour y arriver. Cet environnement fera en sorte que les étudiantes et étudiants athlètes se sentiront appuyés et appréciés, peu importe le sport pratiqué.

4. NOUS COMMUNIQUERONS EFFICACEMENT ET OUVERTEMENT AVEC NOS PUBLICS CIBLES.

Nous maintiendrons les lignes de communication ouvertes avec tous nos publics cibles afin de bâtir des relations solides et durables qui nous permettront de rencontrer les objectifs visés.

5. NOUS MAINTIENDRONS UNE ATTITUDE ORIENTÉE VERS LE MARKETING.

Tous nos contacts avec nos différents publics démontreront que notre objectif est de les servir et de les satisfaire. Cette attitude se reflétera dans les relations que nous entretiendrons avec les étudiantes et étudiants athlètes, les membres de la communauté universitaire, les anciens, anciennes et amis, ainsi que les partenaires et les commanditaires. Nous développerons une stratégie de marketing intégrée.

6. NOUS AUGMENTERONS LES REVENUS DE NOTRE SERVICE.

Notre programme sportif sera financé par le budget de fonctionnement de l'Université et par des sources de financement externes. Nous déploierons les efforts nécessaires pour générer des revenus additionnels qui serviront à financer nos dépenses : vente de billets, organisation d'événements sportifs, sollicitation de commanditaires, établissement de partenariats, collecte de dons, organisation d'activités promotionnelles, etc.

7. NOUS PROCURERONS UN ENCADREMENT ACADÉMIQUE À NOS ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ATHLÈTES.

Nous sommes fiers du haut taux de réussite de nos étudiantes et étudiants athlètes et du fait qu'ils maintiennent de bons rendements académiques. Les entraîneures et entraîneurs recruteront des étudiantes et étudiants athlètes qui rencontreront les standards académiques de l'Université de Moncton. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les entraîneures, entraîneurs et membres du personnel académique pour assurer à nos étudiantes et étudiants athlètes un encadrement qui tienne compte du contexte dans lequel ils se situent.

8. NOUS VEILLERONS AU MIEUX-ÊTRE DE NOS ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ATHLÈTES

Nous encouragerons un environnement universitaire exempt de harcèlement sexuel et sexiste et nous verrons à la promotion d'un tel environnement. De plus, nous assurerons le maintien de réseaux de transport, d'hébergement et d'installations sportives et sécuritaires et de qualité pour nos étudiantes et étudiants athlètes. Nous leur procurerons des programmes éducatifs relatifs au dopage, à l'abus des drogues et de l'alcool, à la nutrition, à la santé, aux méthodes d'études, etc. Nous serons à l'écoute des besoins et des opinions des étudiantes et étudiants athlètes dans la prise de décisions entourant le développement du programme sportif de l'Université de Moncton.

Être au service de nos publics

1. La DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON est en droit de s'attendre à ce que nous maintenions des standards académiques, des normes d'éthique et des performances sportives élevés afin de rehausser l'image de l'Université auprès de ses différents publics.
2. Les ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ATHLÈTES ET LES AUTRES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS POTENTIELS reconnaîtront l'excellence de notre programme sportif comme un attrait de l'Université de Moncton et de ses trois constituantes.

3. Les ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS de l'Université de Moncton s'intéresseront à notre programme sportif pour avoir l'opportunité de vivre une expérience sportive enrichissante ou simplement pour se divertir, ce qui aura pour effet de stimuler leur sentiment d'appartenance et leur fierté envers l'institution. Nous accueillerons des étudiantes et étudiants de diverses facultés dans le cadre de stages d'études et leur permettrons de réaliser certains projets d'études.
4. Les MEMBRES DU PERSONNEL ACADÉMIQUE ET ADMINISTRATIF nous considéreront comme des partenaires dans leurs fonctions éducatives, administratives et de service à la collectivité, ainsi que dans l'encadrement des étudiantes et étudiants athlètes. En développant un plus grand sentiment d'appartenance envers les équipes sportives, les membres du personnel éprouveront une plus grande fierté envers leur employeur qu'est l'Université de Moncton.
5. Les ANCIENS, ANCIENNES ET AMIS et les ASSOCIATIONS D'ANCIENS, ANCIENNES ET AMIS DES TROIS CAMPUS percevront notre programme sportif comme une source de fierté pour leur alma mater et un symbole d'excellence.
6. Les PARENTS nous percevront comme les mentors de leurs enfants qui deviendront, au terme de leurs études universitaires, des adultes responsables cultivant un esprit sain dans un corps sain.
7. Les BÉNÉVOLES nous considéreront comme des partenaires dans l'émancipation de notre programme sportif qui leur tient tant à cœur.
8. Le GRAND PUBLIC et LES FAMILLES nous considéreront comme l'un des services de l'Université de Moncton qui contribuent à son développement et à son rayonnement. Nous véhiculerons des valeurs éducatives associées à l'activité physique et sportive auxquelles ils s'identifient. Nous deviendrons à leurs yeux des modèles à plusieurs égards dans le domaine sportif : esprit sportif, mode de vie sain, poursuite de l'excellence, forme physique, mieux-être, etc.
9. Les RÉSIDANTS DES QUARTIERS où sont situés les campus, nous considérerons comme leurs voisins, et nous devons toujours nous rappeler l'importance d'agir en bons citoyens à leur égard étant donné la proximité de notre université et sa taille imposante.
10. Les MÉDIAS joueront un rôle déterminant dans la présentation de notre service à nos divers publics et dans l'image que ceux-ci en auront.
11. Les DONATRICES ET DONATEURS seront heureux de constater les bienfaits de leur générosité pour notre programme sportif et seront fiers de leur association à l'Université.
12. Les PARTENAIRES nous considéreront comme des représentants à part entière de l'Université de Moncton et bénéficieront des retombées d'un partenariat gagnant.

7. Le rôle de l'Institut de leadership

Une partie de l'information qui suit est tirée de rapports et documents provenant de l'Institut de leadership parus depuis 1972.

7.1 Historique

En 1972, conscient du besoin de formation complémentaire des nouveaux diplômés et des nouvelles diplômées en éducation physique, le Département d'éducation physique de l'époque, dirigé par Vance Toner, décida de mettre sur pied l'Institut de leadership. À ses débuts, l'Institut avait comme mandat d'offrir des stages de formation dans diverses disciplines sportives. Au cours des cinq années qui suivirent, au-delà de 400 professionnels, professionnelles et bénévoles des provinces maritimes se sont perfectionnés en participant à des ateliers et des stages.

La perte d'importantes sources de subvention vers la fin des années 70 a entraîné une diminution des activités de l'Institut. Ce fut par contre l'occasion d'une révision et d'une restructuration qui conduisirent à l'établissement d'un bureau permanent et d'une nouvelle mission. Or, à partir de 1982, l'Institut de leadership opta pour un mandat d'information, de recherche appliquée et de développement. Appuyé par des ressources financières du gouvernement national et un modeste fonds de fiducie, l'Institut cherchait à décrire l'état du sport et du loisir dans la communauté acadienne, à connaître les situations problématiques et à prévoir des mesures de redressement.

Entre 1985 et 1995, d'innombrables projets furent chapeautés par l'Institut, tant au niveau local que régional, national et international. Mentionnons entre autres les projets de formation, de consultation, de publication, de recherche, d'information et de création d'organismes. Le partenariat établi entre l'Institut de leadership et Énergie NB fut une source de financement importante pour la subsistance de l'Institut. L'implantation d'un projet en collaboration avec Énergie NB eut lieu en 1998-2000. C'est en 1992 que l'Université de Moncton acceptait d'inclure l'Institut comme bénéficiaire éventuel de sa campagne financière Impact.

En 1994, on entreprit une réflexion afin de préparer l'Institut de leadership à l'aube du XXI^e siècle. De cet exercice sont ressortis quatre champs d'intérêt particuliers, soit la recherche appliquée, la formation, le développement et la diffusion. Les domaines d'intervention privilégiés sont le plein air, les valeurs sportives, le leadership jeunesse, la vie active et les modes de vie en milieu de travail.

En juin 1997, l'Institut de leadership de l'École d'éducation physique et de loisir recevait la reconnaissance officielle du Sénat académique à titre d'institut de recherche chargé de l'administration, de l'organisation et de la coordination de la recherche dans les domaines de l'activité physique et du loisir. On demanda alors à l'Institut de leadership de se munir d'un dossier de recherche actif tout en continuant d'offrir de la formation au besoin, tant au sein de l'École d'éducation physique et de loisir que dans la communauté qu'il désirait desservir.

7.2 Ressources humaines

Durant ses 15 premières années d'existence, l'Institut de leadership relevait de l'École d'éducation physique et de loisir et était dirigé par un professeur de l'École. Secondé par le personnel administratif de l'École, le professeur à temps plein recevait un dégrèvement de crédits pour voir à la gestion générale et quotidienne de l'Institut.

Entre 1985 et 1997, de projets d'envergure ont été menés et ont nécessité l'embauche de nouveaux membres au sein du personnel, qui se composait alors d'un directeur, d'une adjointe au directeur et, huit mois par année, d'une secrétaire administrative à temps plein. Les services d'une technicienne en informatique se sont ajoutés au besoin.

Selon les objectifs et modalités de fonctionnement établis en 1997, l'Institut de leadership relève toujours de l'École de kinésiologie et de récréologie, et on a modifié sa mission et ses objectifs pour encadrer davantage la composante de recherche. Une professeure ou un professeur de l'École est nommé à sa direction par le Conseil des gouverneurs pour un mandat ne dépassant pas cinq ans. On prévoit aussi l'embauche d'une adjointe ou d'un adjoint au directeur, une secrétaire administrative et une technicienne ou un technicien en informatique.

Les locaux et équipements auxquels l'Institut a accès sont situés au deuxième étage du Centre d'éducation physique et des sports (CEPS) et comprennent trois bureaux, une salle de conférences et une salle d'entrepôt.

En 2001, on a proposé la restructuration de l'Institut de leadership.

7.3 Constatations

En rétrospection, l'Institut de leadership fut fondé dans le but de desservir la communauté francophone de la région en matière de formation en éducation physique et sportive. Puisqu'il n'y avait que deux professeurs d'éducation physique dans le système scolaire, les bénévoles qui s'occupaient de l'activité physique et des sports dans les communautés et les écoles francophones réclamaient de l'aide de l'Université. Les professeurs d'éducation physique ont alors servi de ressource en offrant des stages de formation et, des ateliers de perfectionnement, et en agissant à titre de conseillers.

Au fil des années, le service fut étendu à toutes les communautés francophones des provinces maritimes. Plus tard, la composante recherche a pris plus d'ampleur selon les besoins des étudiantes, étudiants, professeures et professeurs. Présentement, on sent le besoin de revenir en arrière et de renouveler l'offre de services visant répondre à « l'appel à l'aide » provenant des bénévoles, des parents et de divers organismes de la communauté. Il semble y avoir une crise des valeurs dans la société, et plus particulièrement, dans le domaine du sport et de l'activité physique. Le temps est opportun pour que l'Université exerce son leadership afin de mieux rayonner dans sa communauté en matière de leadership chez les jeunes francophones ainsi que de promotion de vie active et d'un mode de vie sain.

Pour différentes raisons, l'Institut de leadership a peu bénéficié des dividendes de la dernière grande campagne de financement de l'Université, la campagne Impact, ce qui ne lui a pas permis d'accroître de façon significative son fonds de dotation. Ce manque de ressources financières a freiné en quelque sorte les initiatives assurant le lien entre l'Université de Moncton et la communauté acadienne dans les axes des valeurs sportives, du leadership jeunesse et du mieux-être par les activités sportives et de plein air.

Les locaux réservés à l'Institut de leadership sont présentement occupés par une autre unité universitaire.

L'esprit de compétition semble faire jaillir chez les gens ce qu'il y a de meilleur et ce qu'il y a de pire. Les personnes qui attachent trop d'importance à la victoire dans les sports ou toute autre activité risquent de perdre tout sens moral ou de manquer à l'éthique dans le cas d'une « défaite » ou d'un revers. Plusieurs événements du passé nous rappellent que les comportements « non sportifs » ne sont pas étrangers à l'Acadie. Malheureusement, chez nous comme ailleurs,

il arrive trop souvent que la compétition sportive se déroule dans un contexte social qui ne permette pas à l'athlète de profiter adéquatement des vertus du sport. Par conséquent, il devient impératif que l'on assume réellement le mandat d'influencer sur la pratique sportive, afin que nos athlètes puissent pleinement en bénéficier. L'Université de Moncton, par l'entremise de l'Institut de leadership et de l'École de kinésiologie et de récréologie, peut exercer une influence de premier plan dans la promotion et du franc-jeu et autres valeurs au sein du sport en Acadie et au Nouveau-Brunswick. Il s'agit que la pratique sportive poursuive réellement le but qu'on lui reconnaît, c'est-à-dire favoriser le développement de la personne.

Recommandation n° 6

Que l'Université de Moncton exerce son leadership dans la pratique sportive en Acadie (et ailleurs) afin de permettre au sport d'être ce que l'on présume qu'il est : bon pour l'authenticité, l'intégrité et l'actualisation de la personne.

Recommandation n° 7

Que l'Université de Moncton exerce son leadership pour sensibiliser les intervenantes et intervenants sportifs concernés (c.-à-d. les athlètes, entraîneures, entraîneurs, arbitres, spectatrices, spectateurs, éducatrices, éducateurs, parents, administratrices et administrateurs), afin qu'ils reconnaissent les enjeux de l'éthique sportive et appuient la mission du Service de l'activité physique et sportive.

Recommandation n° 8

Que l'Université de Moncton fournisse un soutien aux intervenantes et intervenants sportifs soucieux du développement de la personne entière, et non seulement de l'athlète, afin de faciliter leurs efforts visant à rendre le contexte social de la compétition conforme à l'esprit de la mission du Service de l'activité physique et sportive.

Recommandation n° 9

Que l'Université de Moncton, par l'entremise de l'Institut de leadership, mette sur pied un centre de documentation sur l'éthique sportive.

Recommandation n° 10

Que l'Université de Moncton élabore des ressources méthodologiques à l'usage de séminaires et de séances portant sur l'éthique sportive, en vue d'aider les individus à reconnaître les progrès dans les comportements, conformément aux principes de l'esprit sportif, à la suite d'incidents survenus lors d'activités sportives particulières.

Recommandation n° 11

Que l'affectation de ressources financières accrues à l'Institut de leadership fasse partie de l'énoncé des besoins prioritaires de la prochaine grande campagne de financement de l'Université de Moncton.

Recommandation n° 12

Que l'Université de Moncton modifie le mandat de l'Institut de leadership afin que celui-ci se consacre prioritairement aux domaines du leadership sportif et de l'esprit sportif.

8. Classification des sports

8.1 Situation actuelle

Depuis 1988, comme l'a recommandé le « *Rapport du comité d'étude pour une politique de l'Université de Moncton en matière de sports universitaires* » (1993), la classification des sports à l'Université est la suivante :

On distingue deux catégories d'activités, soit les sports universitaires et les sports non universitaires.

Les objectifs de performance ont été fixés à deux niveaux, soit le niveau national et celui de l'Atlantique ou des Maritimes. Le nombre de sports universitaires au niveau national est limité à trois. Les autres sports sont classés au niveau de l'Atlantique (exception faite de la gymnastique rythmique, classée au niveau national bien qu'elle soit un sport non universitaire). Les sports non universitaires sont des sports amateurs qui ne font pas partie du Sport universitaire de l'Atlantique ou du Sport interuniversitaire canadien.

Entre 1998 et 2002, six nouvelles équipes sportives se sont ajoutées et sont classées au niveau de l'Atlantique ou des Maritimes.

8.2 Constatations

Il a toujours été entendu que les administratrices et administrateurs, entraîneuses et entraîneurs du Service de l'activité physique et sportive ont le désir de fournir une expérience enrichissante et un encadrement éducationnel de qualité à nos étudiantes et étudiants athlètes, et qu'ils ont les compétences requises pour ce faire. Nous pensons également que l'amélioration du programme permettra à l'Université de Moncton d'être reconnue comme une université de calibre national sur la scène sportive. Pour atteindre ce niveau de performance, l'engagement de l'Université envers le programme sportif doit se traduire par une augmentation des ressources humaines et financières, l'amélioration des installations sportives etc.

L'Université accepte d'intégrer le programme sportif dans sa mission. Elle reconnaît être un milieu éducatif voué à l'excellence de ses programmes. C'est ainsi que la poursuite de l'excellence dans les sports universitaires a été associée au Sport universitaire de l'Atlantique et au Sport interuniversitaire canadien, où l'on présente un championnat universitaire au niveau national et un autre au niveau de l'Atlantique ou des Maritimes. Les sports de niveau collégial poursuivent également l'excellence dans la performance en vue d'aboutir au sommet de leur conférence au niveau des Maritimes.

Il y a présentement 14 équipes sportives regroupées en neuf disciplines :

8.3 Sports universitaires

Équipes actives au sein du Sport universitaire de l'Atlantique ou du Sport interuniversitaire canadien

- athlétisme (féminin et masculin)
- cross-country (mixte)
- hockey (féminin et masculin)
- natation (mixte)
- soccer (féminin et masculin)
- volley-ball (féminin et masculin)

Équipes actives au sein de l'Association du sport collégial de l'Atlantique

- badminton (mixte)
- basket-ball (féminin et masculin)

8.4 Sports non universitaires

- gymnastique rythmique sportive (féminine)

Recommandation n° 13

Que l'Université de Moncton adopte les critères suivants pour choisir la division dans laquelle les sports doivent s'inscrire :

En se basant sur les travaux qui ont été effectués dans d'autres universités, nous avons établi des critères pour déterminer la division dans laquelle se situe chaque sport. Les neuf critères suivants ont été utilisés pour établir l'ordre de priorité des sports. Sur les neuf critères, les premier et deuxième sont considérés comme très importants, tandis que les critères n^{os} 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont jugés importants.

- 1. Possibilité de rehausser l'image de l'Université de Moncton au niveau national :**
 - a. le succès remporté aux championnats nationaux et de l'Atlantique;
 - b. la couverture médiatique associée au succès de l'équipe, de la part de la télévision, de la radio et des journaux;
 - c. les effets sur la communauté en général et la jeunesse francophone;
 - d. la contribution à l'accroissement de la notoriété de l'Université sur la scène nationale et en vue du recrutement.
- 2. Possibilité de générer des fonds pour accroître le budget de l'équipe :**
 - a. les revenus provenant des spectateurs aux compétitions et du guichet;
 - b. le marketing et la promotion;

- c. les revenus provenant des ateliers et camps sportifs d'été et des écoles de sports;
- d. les projets de financement tels que magasin de sport, cantine, etc.;
- e. les initiatives des groupes d'appui comme source additionnelle de financement.

3. Le recrutement d'étudiantes et étudiants athlètes :

- a. la disponibilité d'athlètes francophones de qualité dans la province du Nouveau-Brunswick;
- b. la possibilité que les athlètes du Nouveau-Brunswick puissent faire partie de l'équipe;
- c. la possibilité d'attirer des athlètes d'autres provinces.

4. La qualité de la compétition :

- a. la compétition au niveau de l'Atlantique (Sport universitaire de l'Atlantique);
- b. la compétition au niveau national (Sport interuniversitaire canadien);
- c. la compétition hors concours;
- d. le nombre d'équipes qui pratiquent le sport en question (Sport universitaire de l'Atlantique).

5. La disponibilité d'entraîneures et entraîneurs francophones de calibre supérieur :

- a. la qualification des entraîneures et entraîneurs, l'exigence minimale du niveau III du Programme national de la certification des entraîneurs (PNCE);
- b. le perfectionnement des entraîneures et entraîneurs.

6. La possibilité de contribuer de façon significative à l'esprit universitaire et à la fierté d'appartenance à l'Université de Moncton :

- a. l'établissement d'alliances stratégiques avec les partenaires du sport;
- b. la poursuite d'un engagement actif dans le partage du leadership;
- c. la promotion des étudiantes et étudiants athlètes en tant que modèles pour la société;
- d. le développement de savoir-être par la pratique de l'éthique dans le sport (intégrité, respect mutuel, esprit sportif, franc-jeu, équité et égalité pour tous, etc.);
- e. l'effet de ralliement chez les anciens, anciennes et amis.

7. L'image du sport dans les écoles secondaires francophones et les Jeux de l'Acadie :

- a. la popularité du sport;
- b. la croissance ou le déclin de la pratique sportive;
- c. le calibre des entraîneurs et entraîneuses dans les écoles secondaires;
- d. le rôle de leadership qu'exercent les équipes, les entraîneurs et entraîneuses de l'Université de Moncton dans le sport.

8. La qualité des installations physiques et sportives :

- a. des installations physiques et sportives de qualité selon des normes reconnues pour le sport de haute performance;
- b. la sécurité des installations physiques et sportives et de l'équipement sportif.

9. Les coûts additionnels requis pour que le programme sportif devienne compétitif au niveau national :

- a. les coûts additionnels liés au recrutement;
- b. les coûts additionnels liés aux ressources humaines;
- c. les coûts additionnels liés aux bourses athlétiques;
- d. les coûts additionnels liés aux compétitions hors concours de qualité;
- e. les coûts additionnels liés au transport;
- f. les coûts additionnels en équipement et en matériel ;
- g. les coûts additionnels liés à l'encadrement des athlètes.

Recommandation n° 14

Qu'il y ait deux catégories de sports, l'une dite universitaire et l'autre dite non universitaire.

Recommandation n° 15

Qu'il y ait deux divisions au sein de la catégorie des sports universitaires :

Sports universitaires Division I - Sports d'excellence

Sports universitaires Division II - Sports d'excellence

Recommandation n° 16

Que chaque division vise l'excellence dans la performance à différents niveaux, soit au niveau national et au niveau de l'Atlantique ou des Maritimes.

Recommandation n° 17

Que les sports universitaires de la Division I visent le niveau de performance national.

Recommandation n° 18

Que, selon les critères établis, le hockey masculin fasse partie de la Division I à compter de septembre 2003.

Recommandation n° 19

Que, selon les critères établis, le volley-ball féminin fasse partie de la Division I à compter de septembre 2004.

Recommandation n° 20

Que les sports universitaires suivants fassent partie de la Division II et visent le niveau de performance de l'Atlantique ou des Maritimes à compter de septembre 2003 :

- **athlétisme (féminin et masculin)**
- **badminton (mixte)**
- **basket-ball (féminin)**
- **basket-ball (masculin)**
- **cross-country (mixte)**
- **hockey (féminin)**
- **natation (mixte)**
- **soccer (féminin)**
- **soccer (masculin)**
- **volley-ball (masculin)**

Recommandation n° 21

Que l'Université de Moncton maintienne le statu quo en ce qui concerne la gymnastique rythmique sportive pour l'année 2003-2004 et étudie la composante des sports non universitaires afin de déterminer le niveau d'encadrement qu'elle veut y apporter à compter de 2004-2005.

Recommandation n° 22

Que les budgets accordés aux sports de Division I reflètent le niveau de performance national et de Division II, le niveau de performance de l'Atlantique ou des Maritimes.

Recommandation n° 23

Que l'Université de Moncton s'engage à développer le concept de « clubs associés » afin que les sports de la Division I aient un « club associé », dans le but de s'assurer que le bassin d'athlètes de haut calibre qui constituent la relève se renouvelle d'année en année.

Recommandation n° 24

Que l'Université de Moncton accorde un appui aux clubs associés aux sports de la Division I au moyen de ses installations physiques et sportives ainsi que par l'intermédiaire de ses ressources humaines.

Recommandation n° 25

Que les sports universitaires, quelle que soit la division, reçoivent tous les mêmes services indispensables pour assurer la bonne gestion et l'encadrement de leurs équipes. Ces services comprennent : les installations physiques et sportives, de l'espace réservé aux athlètes et comprenant des casiers, le matériel et l'équipement sportif requis, un mode de transport convenable, l'hébergement, l'allocation de repas et l'encadrement en médecine du sport.

Recommandation n° 26

Que les sports de Division I aient un encadrement qui comprenne des services indispensables, les services d'une entraîneuse ou d'un entraîneur à temps plein, les services d'une conseillère ou un conseiller académique attitré, un vestiaire particulier à chacun, les services d'un préparateur physique, d'un psychologue sportif et d'autre personnel particulier, au besoin.

Recommandation n° 27

Que les sports de Division I aient accès à un budget supplémentaire pour financer les compétitions additionnelles de qualité hors ligue et la mise en action d'un plan de recrutement en collaboration avec les groupes d'appui et le Bureau de liaison de l'Université.

Recommandation n° 28

Que le Service de l'activité physique et sportive, en collaboration avec les groupes d'appui, l'Association des anciens, anciennes et amis et le bureau des anciens et du développement, élaborent un plan de promotion et de financement pour les équipes de Division I.

9. L'encadrement des athlètes

9.1 Les entraîneures et entraîneurs

9.1.1 Situation actuelle

Désireux de connaître leur point de vue et de les impliquer dans les initiatives touchant l'avenir du sport universitaire, le Service des activités sportives de l'Université organisa, en 2001, une journée de réflexion avec ses entraîneures et entraîneurs. Plusieurs points soulevés lors de cette rencontre, en plus des consultations que nous avons eues avec ce groupe pour le présent rapport, ont largement contribué aux constatations et aux recommandations qui suivent.

Les entraîneures et entraîneurs ont très peu l'occasion de fraterniser, de discuter, d'échanger des idées. Ils se réunissent seulement à quelques reprises au cours de l'année, ce qui n'est pas suffisant. Autrefois, il existait un esprit de famille sportive chez les entraîneures et entraîneurs comme c'était le cas chez nos athlètes.

Très peu d'entraîneurs universitaires des raisons de vouloir augmenter leur niveau de compétence en entraînement. L'Université ne possède pas de normes précises en matière de qualifications pour les entraîneures et entraîneurs.

La charge de travail administrative des entraîneures et entraîneurs est beaucoup trop lourde dans le cadre d'un travail à temps partiel.

Actuellement, aucune rigueur n'est assurée en ce qui a trait à la certification des entraîneures et entraîneurs au moment de leur embauche et en vue de leur perfectionnement.

9.1.2 Constatations

Le temps que les entraîneures et entraîneurs consacrent à l'entraînement est réduit par la lourdeur de leur charge administrative, ce qui rend leur travail particulièrement difficile et peu valorisant.

Programme de formation des entraîneures et entraîneurs

Dans les années 60, les dirigeants du gouvernement national ont constaté que la plupart des entraîneures et entraîneurs étaient des autodidactes. Sur recommandation de la Commission d'étude sur le sport, nommée par le gouvernement fédéral, l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) fut créée en 1971 et avait pour but principal d'augmenter l'efficacité de l'entraînement dans toutes les disciplines sportives.

Depuis le début des années 70, des centaines de milliers de jeunes Canadiens des deux sexes et aux habiletés sportives diverses ont pu recevoir une formation spécifique grâce au Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). Ce programme de formation a pour objectif de fournir aux entraîneures et entraîneurs du Canada l'enseignement et le plan de travail dont ils ont besoin. Les cours théoriques et techniques du PNCE portent sur la science du sport et traitent de différents thèmes liés au sport. Le PNCE met également l'accent sur l'aspect pratique, c'est-à-dire la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'entraînement des athlètes. Enfin, la profession d'entraîneur offre des défis intéressants à relever en ce qui concerne l'élaboration d'une philosophie de l'entraînement et acquisition des techniques de direction nécessaires à la création d'un environnement stimulant qui réponde bien aux besoins des athlètes. Le principe fondamental qui en découle est que les athlètes nécessitent temps, attention, engagement et respect de la part d'entraîneurs compétents ayant reçu une formation adéquate.

Le modèle du PNCE comprend cinq niveaux. Les niveaux 1, 2 et 3 visent les entraîneurs d'athlètes en formation, et les niveaux 4 et 5 visent les entraîneurs d'athlètes d'élite ou de haut calibre.

Si nous voulons établir la relation entraîneur-athlète comme l'unité fondamentale du sport, sachant que les bienfaits du sport pour l'athlète dépendent de ses objectifs et de son engagement personnel, il faut aussi considérer les qualités de l'entraîneur dans cette équation. Notre vision de l'entraînement, inspirée de celle de l'Association canadienne des entraîneurs professionnels (2003), pourrait donc être que la contribution de l'entraîneur ou l'entraîneuse dans cette relation fondamentale respecte invariablement les normes les plus élevées de l'heure, et soit offerte avec compétence par des professionnels qui sont considérés comme des éducateurs formés, compétents et éthiques. Cette vision de nos entraîneurs et entraîneuses à temps plein et à temps partiel établit l'encadrement sportif comme un choix de carrière respecté et viable pour les gens qui choisissent d'y consacrer leur vie.

Le manque de rigueur que présentent les critères d'embauche nuit à l'image du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus au sein de la communauté.

Les entraîneuses et entraîneurs reçoivent la même allocation pour les repas que les athlètes, ce qui n'est pas le cas dans les autres universités.

Recommandation n° 29

Que, en vue de la saison sportive 2005, les athlètes soient encadrés par des entraîneuses et entraîneurs certifiés ayant complété le niveau 3 (volets théorique, technique et pratique) de certification du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) et ils aient à leur acquis une expérience sportive de qualité.

Recommandation n° 30

Que la formation académique au niveau du baccalauréat ou l'équivalent fasse partie des exigences minimales pour l'embauche des entraîneuses et entraîneurs.

Recommandation n° 31

Que le salaire des entraîneuses et entraîneurs soit déterminé à partir de critères spécifiques tels que le niveau de certification, le nombre de mois de la saison sportive, la durée de la période d'entraînement hors saison, le nombre d'années d'expérience, le nombre d'athlètes et la prolongation d'une saison en raison de l'accès aux séries éliminatoires.

Recommandation n° 32

Qu'un budget soit prévu pour payer une partie des coûts liés au perfectionnement des entraîneuses et entraîneurs, et que des conditions y soient rattachées dans leur contrat de travail.

Recommandation n° 33

Que les entraîneurs des sports des divisions I et II travaillent en collaboration avec les associations et organismes sportifs communautaires pour aider au perfectionnement technique et administratif du sport chez les jeunes francophones de la province.

Recommandation n° 34

Que l'allocation de repas des entraîneures et entraîneurs soit conforme à la politique des employés réguliers de l'Université de Moncton.

9.2 L'encadrement médical

9.2.1 Situation actuelle

À l'automne 1975, conscient du besoin d'établir un service en médecine sportive pour les athlètes universitaires, le Département d'éducation physique mit sur pied la Clinique médicale sportive. Celle-ci compte présentement divers services de professionnels en médecine du sport, dont un directeur médical, un thérapeute du sport, un service de physiothérapie et des soigneurs sportifs, auxquels s'ajoutent, au besoin, d'autres services et professionnels de la santé, notamment en matière de psychologie, de nutrition et d'éducation sur les drogues et le contrôle du dopage.

Au milieu des années 80, l'Université décida de louer ses installations et son équipement de physiothérapie à une agence privée qui s'occuperait de gérer et d'administrer l'ensemble des services de physiothérapie offerts aux étudiantes et étudiants athlètes du campus de Moncton et à une clientèle privée. Par ailleurs, l'Université confia la gestion du service de médecine sportive à un coordonnateur (thérapeute du sport agréé), représentant de l'École de kinésiologie et de récréologie.

Les tâches principales des intervenants se résument à comme suit :

- Le directeur médical autorise et supervise tout acte médical posé par les membres et assure le statut légal de la Clinique. Il effectue régulièrement des cliniques d'évaluation pour les étudiantes et étudiants.
- Le thérapeute du sport agréé coordonne la gestion des activités liées à la Clinique médicale sportive, voit au respect du protocole d'intervention en cas d'urgence lors des activités sportives, est responsable de la formation et de la supervision des soigneurs sportifs étudiants, gère l'équipement et le matériel de la Clinique, supervise les stagiaires provenant de l'École de kinésiologie et de récréologie, présente des ateliers antidopage aux athlètes universitaires, rend accessibles les services de professionnelles et professionnels de la santé, au besoin, et représente l'Université auprès des associations professionnelles concernées.
- La physiothérapeute assiste aux cliniques du médecin. Avec l'aide des soigneurs, elle effectue les traitements destinés aux athlètes et aux étudiantes et étudiants réguliers du campus de Moncton et contribue à l'évaluation du retour au jeu des athlètes blessés.
- Les soigneurs étudiants fournissent aux équipes sportives l'encadrement nécessaire à la mise en œuvre d'un protocole d'intervention en cas d'urgence. Ils interviennent dans les domaines de la prévention, de l'évaluation et du traitement des blessures. Ils agissent comme « aides » à la physiothérapeute pendant les heures de traitement aux étudiantes et étudiants du campus de Moncton, et ils prodiguent les premiers soins lors des tournois universitaires ou scolaires.

9.2.2 Constatations

Avant la mise en place du Programme de soigneurs sportifs en 1977, les préposés aux soins des athlètes universitaires ne possédaient que des qualifications minimales en premiers soins. Il s'agissait généralement d'étudiants ou d'autres personnes qui s'intéressaient au hockey. Quand une ou un athlète se blessait, en l'absence d'une personne qualifiée sur les lieux, on le transportait à l'hôpital pour y obtenir un diagnostic de la part d'une professionnelle ou un professionnel de la santé qui, souvent, n'avait aucune expérience quant aux principes et à la pratique de la médecine sportive.

Le service de soigneurs sportifs étudiants est offert par plusieurs universités de l'Atlantique, mais par une moindre proportion des autres universités canadiennes. Dans les cas où les équipes sportives de l'Université rencontrent des équipes dépourvues de soigneurs, le thérapeute du sport assure une supervision plus étroite.

Chaque année, les administrateurs du sport dans les universités discutent de la possibilité d'avoir recours aux services d'un thérapeute du sport agréé comme premier répondant pour les équipes universitaires d'excellence.

Le thérapeute du sport agréé a satisfait à des exigences très strictes en matière de formation scolaire et pratique, qui comprennent des examens oraux et écrits exhaustifs administrés par des professionnelles et professionnels du domaine. Il fait partie de l'Association canadienne des thérapeutes du sport (ACTS), laquelle a toujours été à l'avant-garde de la médecine du sport au Canada.

On constate de plus en plus que les facteurs limitatifs du rendement de l'athlète sont d'ordre psychologique plutôt que physiologique, technique ou tactique. L'entraîneur ou l'entraîneuse qui a développé le sens de l'observation est capable de reconnaître dans les comportements de l'athlète la manifestation de différents facteurs tels que, l'anxiété, la motivation, la concentration, la confiance, la cohésion et les facteurs culturels. Le psychologue sportif est en mesure d'aider l'entraîneur ou l'entraîneuse et les athlètes d'élite à mieux comprendre, notamment, pourquoi ces derniers subissent des fluctuations de leur état psychologique et comment ils peuvent atteindre un état psychologique optimal.

Les athlètes choisissent leur équipement avec soin, ils s'entraînent de façon scientifique, ils développent un esprit de discipline, de l'assurance et des habiletés gagnantes. Toutefois, les entraîneurs et entraîneuses et les athlètes réalisent-ils que le corps d'une athlète ou un athlète est une machine complexe qui a besoin de se ravitailler en carburant pour fonctionner efficacement. La Clinique médicale sportive ne s'occupe du facteur de la nutrition sportive que dans les cas particuliers.

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) a la mission de promouvoir une conduite conforme aux règles de l'éthique dans les moindres aspects du sport au Canada. Il collabore étroitement avec le Sport interuniversitaire canadien, les athlètes, les entraîneurs et entraîneuses et d'autres personnes actives, dans le but de promouvoir et de renforcer les valeurs positives propres au sport.

L'Université de Moncton participe annuellement au programme de contrôle antidopage en offrant une session d'avant-saison à tous les athlètes universitaires afin de les sensibiliser et de les informer au sujet des règles de participation. Il reste toujours que les athlètes sont responsables de toutes les substances présentes dans leur organisme, même si ces substances ont été consommées involontairement ou inconsciemment. Cela comprend aussi les médicaments. Les substances soumises à des restrictions changent couramment.

Recommandation n° 35

Qu'un service de psychologie sportive soit mis à la disposition des entraîneures, entraîneurs et athlètes des sports de Division I.

Recommandation n° 36

Que le Service de l'activité physique et sportive élabore un programme d'éducation en nutrition pour les athlètes universitaires.

Recommandation n° 37

Que le poste de thérapeute du sport agréé soit maintenu comme principal intervenant auprès des équipes sportives et qu'il continue de superviser le travail des soigneurs sportifs étudiants.

Recommandation n° 38

Que le Service de l'activité physique et sportive présente annuellement une séance d'information (avant la saison) à l'intention des entraîneures et entraîneurs pour discuter des politiques du Sport interuniversitaire canadien (SIC) et du Centre canadien sur le dopage sportif (CCDS).

Recommandation n° 39

Que l'entraîneure ou l'entraîneur soit considéré comme responsable au premier chef d'informer et de sensibiliser tous les membres de son équipe sur le contrôle du dopage, et ce, suivant la rencontre générale d'information pour tous les athlètes universitaires.

Recommandation n° 40

Que le Service de l'activité physique et sportive établisse des liens formels avec ses partenaires aux niveaux scolaire et communautaire en vue d'agir comme ressource en matière de promotion du sport exempt de drogues.

9.3 L'encadrement sur le plan de la préparation physique

9.3.1 Situation actuelle

Le Service de l'activité physique et sportive de l'Université de Moncton n'a pas de programme d'encadrement pour assurer le développement de la capacité de performance sportive de ses athlètes universitaires. Quoique les entraîneures et entraîneurs possèdent certaines connaissances dans le domaine, ils expriment le besoin qu'on développe une programmation en matière d'entraînement, tant sur le plan collectif qu'individuel, spécifique à chaque discipline sportive et proposée par un préparateur physique qualifié.

L'Université possède les installations et l'équipement nécessaires pour administrer les tests et mesurer les facteurs constitutifs de la capacité de performance sportive. Toutefois, il faudra

qu'elle élargisse l'inventaire de ses équipements et de son matériel en ce qui a trait aux divers types d'entraînement visant à développer des aspects précis de la force musculaire.

Depuis quelques années, les entraîneurs et entraîneuses universitaires et les personnes qui dépistent et recrutent les talents sportifs ont observé une augmentation du nombre d'athlètes d'élite potentiels chez les jeunes Acadiennes et Acadiens. On signale que le Service de l'activité physique et sportive n'exerce pas suffisamment de leadership auprès des organismes communautaires en ce qui concerne l'encadrement de la préparation physique de ces jeunes athlètes.

9.3.2 Constatations

Pour qu'un entraînement soit efficace, il faut non seulement en définir la forme, mais aussi en prévoir la programmation à long terme, la structure et les modes d'évaluation. Faute de temps et de connaissances approfondies, les entraîneurs d'athlètes de haut niveau (notamment universitaire) ne sont pas toujours en mesure de s'occuper d'eux-mêmes, de la préparation physique des athlètes.

Le processus d'entraînement à long terme, qui se divise en formation générale de base, en perfectionnement et en entraînement de haut niveau, connaît une nouvelle subdivision au cours du cycle annuel. L'athlète ne peut pas demeurer « en pleine forme » tout au long de l'année. On soumet donc l'entretien et le renforcement ou la dégradation de la forme physique à une périodisation cyclique qui se répète. L'entraîneur de niveau 3, qui travaille avec le préparateur physique, a accumulé suffisamment de connaissances théoriques pour comprendre les fondements théoriques et pratiques de la planification annuelle et collaborer avec celui-ci dans le but de développer des stratégies physiques, techniques et psychologiques qui favoriseront la performance optimale pour chaque athlète visé.

L'objectif de l'entraînement des jeunes est avant tout la détection des habiletés propres à une discipline sportive et des capacités de développement individuel dans cette discipline. L'utilisation d'indicateurs spécifiques joue en l'occurrence un rôle important, par exemple des indicateurs permettant de déceler une aptitude particulière pour la course. Cependant, il arrive souvent que certains entraîneurs insistent trop sur la performance des jeunes sans penser aux conséquences futures. Qui de mieux qu'un préparateur physique compétent pour sensibiliser les intervenantes et intervenants sportifs communautaires aux changements de comportement dans la condition physique des athlètes et aux précautions à prendre pour éviter d'aggraver leur condition.

Recommandation n° 41

Qu'une préparatrice ou un préparateur physique qualifié soit affecté aux équipes de Division I à compter d'avril 2003 et à toutes les équipes universitaires à compter d'avril 2004.

Recommandation n° 42

Que le Service de l'activité physique et sportive effectue une étude des besoins en matière de locaux et d'équipement destinés aux divers types d'entraînement visant à développer des aspects précis de la force musculaire.

9.4 L'encadrement académique

9.4.1 Situation actuelle

L'Équipe de hockey des Aigles Bleus bénéficie des services d'un conseiller pédagogique depuis 1986. Il ne s'agit pas d'un poste officiel de l'Université de Moncton, mais d'un poste que les dirigeants de l'équipe, qui le qualifient d'indispensable, ont créé pour répondre aux besoins en matière de recrutement, de suivi et d'encadrement académique des athlètes pendant leur séjour à l'Université. Toutefois, il arrive à l'occasion qu'une entraîneuse ou un entraîneur d'une autre équipe fasse appel aux services du conseiller pour son équipe.

Les tâches relatives à l'encadrement académique sont nombreuses et varient selon la situation de chaque athlète. Il est important que la conseillère ou le conseiller pédagogique connaisse les règlements universitaires sur le plan académique, autant pour pouvoir les expliquer aux parents que pour les rappeler aux athlètes une fois qu'elles et ils sont inscrits à l'Université. La présence du conseiller lors de l'accueil des parents et des athlètes sur le campus a un impact positif considérable sur l'image que leur projette l'Université. De même, il importe d'orienter les athlètes vers les facultés de leur choix et de leur faire valoir les nombreux services qui sont disponibles, y compris les autres services d'encadrement aux athlètes.

En moyenne, le conseiller pédagogique effectue 70 % de son travail pendant l'année universitaire et 30 % pendant la saison estivale.

9.4.2 Constatations

La majorité des universités nord-américaines offrent les services d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique qui répond aux besoins de tous les étudiantes et étudiants athlètes. Cette personne relève du directeur athlétique plutôt que de l'entraîneur et travaille étroitement avec les instances académiques de l'université. Cependant, on peut lui demander, à l'occasion, de prêter une attention spéciale aux athlètes d'une équipe en particulier, ou encore d'aider une entraîneuse ou entraîneur à conseiller des athlètes potentiels dans leurs démarches pédagogiques.

Il est essentiel, dit-on, que l'Université de Moncton, offre un tel service aux étudiantes et étudiants athlètes universitaires des équipes de la Division I, qui exercera d'abord une fonction d'information en les incitant à fréquenter l'Université, puis une fonction de ressource en favorisant leur développement personnel global, et une fonction d'encouragement dans leur poursuite de l'excellence tant sur le plan académique que sportif.

Les tâches et les responsabilités de la conseillère ou du conseiller pédagogique sont multiples et variées.

Recommandation n° 43

Que les services d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique soient mis à la disposition des sports d'excellence de la Division I dès le mois de mai 2003.

Recommandation n° 44

Que l'Université officialise le poste de conseillère ou conseiller pédagogique et étudie la possibilité d'accorder un dégrèvement de crédits à toute professeure ou tout professeur qui occuperait ce poste.

9.5 Le climat et l'intégration au sein des campus et du réseau

9.5.1 Situation actuelle

Les étudiantes et étudiants athlètes se réunissent rarement au cours de l'année universitaire et n'ont pas de local désigné pour se rencontrer ou socialiser de façon régulière.

On ne facilite pas suffisamment l'intégration des étudiantes et étudiants athlètes au sein de la communauté étudiante.

Mis à part l'équipe de hockey masculin, on ne recueille aucune statistique sur l'assistance aux parties à domicile des équipes sportives, ni sur le profil des spectatrices et spectateurs.

Les équipes de hockey féminin, de basket-ball masculin et féminin et de badminton mixte doivent financer 50 % des coûts du programme. L'autre moitié est absorbée par les budgets de fonctionnement de l'Université.

L'équipe de natation de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston n'est pas intégrée à tous les niveaux au sein du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus.

Sauf quelques exceptions, les étudiantes et étudiants athlètes n'ont pas la chance de participer à des compétitions ou à des activités de promotion dans les régions desservies par les autres campus de l'Université.

Les étudiantes et étudiants athlètes qui pratiquent un sport individuel (cross-country, athlétisme et natation) et qui sont inscrits à un campus où le sport n'est pas offert ne peuvent pas faire partie de l'équipe sportive de l'Université.

9.5.2 Constatations

Les constatations suivantes ont été faites en ce qui a trait au climat et à l'intégration des athlètes

Seuls deux événements au cours de l'année universitaire permettent aux athlètes de se retrouver toutes et tous ensemble, soit une soirée sociale à l'Osmose et le banquet du Gala des athlètes.

L'absence d'un local entraîne un manque de communication et d'unité au sein des étudiantes et étudiants athlètes.

Les étudiantes et étudiants athlètes ne s'intègrent pas suffisamment aux autres étudiantes et étudiants parce qu'on ne les encourage pas assez en ce sens, ce qui a des répercussions négatives à plusieurs égards : manque de respect et d'ouverture, perception d'une faible assistance aux parties à domicile, création d'une division sociale entre les étudiantes et étudiants athlètes et leurs pairs, etc.

La collecte de statistiques portant sur l'assistance aux parties à domicile est un élément essentiel qui pourrait permettre de mesurer en partie l'intégration des étudiantes et étudiants athlètes entre eux et au sein des autres étudiantes et étudiants.

À défaut de réussir à organiser des campagnes de financement, certains membres des équipes de hockey féminin, de basket-ball masculin et féminin et de badminton mixte ont dû payer de

leur propre poche certaines des dépenses engagées. Les étudiantes et étudiants athlètes de ces formations se trouvent dans une situation inéquitable par rapport à celles et ceux des autres équipes.

Jusqu'en décembre dernier, les athlètes devaient obligatoirement présenter leur carte étudiante pour avoir accès aux installations sportives du CEPS. Cette politique avait pour effet d'engendrer certains problèmes en cas d'oubli de leur carte (absence aux séances d'entraînement, inaccessibilité aux vestiaires, etc.) en plus de les dévaloriser, voire même de diminuer leur sentiment d'appartenance.

Le Service des installations sportives et le Service des activités sportives et récréatives ne relevaient pas de la même direction. Ainsi, les moyens à prendre pour atteindre les objectifs visés étaient souvent source de conflits entre les usagers internes et externes et les membres du personnel. Ce problème a été soulevé dans le « *Rapport de vérification de l'Aréna J.-Louis-Lévesque* » et a fait l'objet d'une recommandation visant une réorganisation, qui a été adoptée par la direction de l'Université au printemps 2002 et qui a été mise en vigueur en janvier 2003.

L'équipe de natation de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston ne bénéficie pas des mêmes privilèges que les équipes du campus de Moncton, alors qu'elle devrait être considérée au même titre puisqu'il s'agit d'une équipe sportive de l'Université de Moncton.

Étant donné que les étudiantes et étudiants athlètes n'ont pas la chance de se faire connaître par les étudiantes et étudiants des autres campus en participant à des compétitions ou à des activités de promotion dans les régions qu'ils desservent, il se développe peu de sentiment d'appartenance au réseau au sein des équipes sportives.

De plus, comme nous l'avons souligné, les étudiantes et étudiants athlètes qui pratiquent un sport individuel (cross-country, athlétisme, natation) à un campus où le sport n'est pas offert ne peuvent pratiquer leur sport à un niveau de haute performance, ce qui ne favorise pas non plus le caractère réseau de l'Université.

Recommandation n° 45

Que le Service de l'activité physique et sportive travaille en collaboration avec les Services aux étudiantes et étudiants pour préparer et publier chaque année un guide à l'intention des étudiantes et étudiants athlètes à titre d'outil d'intégration, à compter de l'année 2004-2005.

Recommandation n° 46

Qu'un plus grand nombre d'activités soient organisées afin de regrouper plus régulièrement les athlètes et que cette question soit adressée au Comité des athlètes.

Recommandation n° 47

Qu'un lieu soit désigné et aménagé au CEPS à titre de Salon des athlètes pour le début de l'année universitaire 2004-2005 et qu'un projet de financement soit développé pour en assurer la réalisation au cours de l'année 2003-2004.

Recommandation n° 48

Que le Salon des athlètes soit géré par le Comité des athlètes.

Recommandation n° 49

Que le Salon des athlètes serve de lieu de rencontre pour les athlètes actuels, les anciennes et anciens athlètes, les parents, les groupes d'appui, les bénévoles, les partisans, les commanditaires, les donatrices et donateurs les anciens, anciennes et amis ainsi que les membres de l'équipe d'encadrement dans le cadre d'activités spéciales.

Recommandation n° 50

Que le Comité des athlètes travaille de concert avec la FÉÉCUM pour déterminer des moyens d'intégrer les athlètes aux autres étudiantes et étudiants en vue de l'année universitaire 2003-2004.

Recommandation n° 51

Que les équipes sportives de hockey féminin, de basket-ball masculin et féminin et de badminton mixte soient entièrement financées par l'Université à compter de la saison sportive 2003-2004, afin de renforcer leur sentiment d'appartenance et de traiter tous les athlètes de façon équitable.

Recommandation n° 52

Que, dès le mois de janvier 2003, les étudiantes et étudiants athlètes et les membres de l'équipe d'encadrement n'aient plus l'obligation de présenter leur carte d'identité à l'entrée du CEPS afin de faciliter leur passage en vue des entraînements ou des compétitions ainsi que leur accès aux vestiaires et autres installations, et de créer un sens d'appartenance et un sentiment de fierté chez les athlètes et les membres du personnel. Qu'une liste à jour soit toutefois mise à la disposition des réceptionnistes à des fins de contrôle.

Recommandation n° 53

Que la direction du Service de l'activité physique et sportive travaille en collaboration avec la direction du Service des sports du campus d'Edmundston afin de déterminer les moyens d'intégrer davantage l'équipe de natation au sein des autres équipes sportives.

Recommandation n° 54

Que les membres de l'équipe de natation puissent être en nomination au même titre que les autres équipes sportives de l'Université pour le titre d'athlète de la semaine, les prix du Gala des athlètes de l'Université de Moncton, etc.

Recommandation n° 55

Que les membres de l'équipe de natation du campus d'Edmundston soient invités à participer à différents événements au campus de Moncton : lancement de la saison sportive (présentation des entraîneurs et entraîneuses), soirée sociale annuelle des athlètes, banquet annuel des athlètes, etc.

Recommandation n° 56

Que la direction du Service de l'activité physique et sportive, en collaboration avec les personnes concernées des trois campus, détermine les moyens de mieux faire connaître les équipes sportives de l'Université de Moncton dans les régions desservies par les autres campus.

Recommandation n° 57

Que le Service de l'activité physique et sportive de concert avec les entraîneurs et entraîneuses des sports individuels, étudie la possibilité de permettre aux étudiantes et étudiants athlètes issus d'autres campus de suivre un programme d'entraînement délocalisé, afin qu'ils puissent participer à des compétitions sportives, et ce, tout en tenant compte des règlements.

9.6 Les bourses et l'aide financière

9.6.1 Situation actuelle

L'Université de Moncton s'assure que l'octroi de bourses ou d'aide financière s'effectue dans le respect de ses politiques ainsi que de celles du Sport interuniversitaire canadien.

9.6.2 Constatations

L'Université devra profiter de la prochaine grande campagne de financement pour augmenter les montants accordés annuellement en bourses athlétiques afin de recruter et de retenir les étudiantes et étudiants athlètes au sein de son programme sportif (voir les recommandations de la section 14 sur le financement).

9.7 Le transport

9.7.1 Situation actuelle

Les moyens de transport de certaines équipes sportives ne procurent pas un environnement propice à l'étude et aux discussions en groupe.

Certains entraîneurs et entraîneuses sont tenus d'agir à titre de conducteurs.

9.7.2 Constatations

En plus d'assurer des déplacements en toute sécurité, les moyens de transports doivent procurer un environnement propice à l'étude, au repos après les compétitions, aux échanges personnels entre les membres de l'équipe d'encadrement et les athlètes, et aux discussions entourant les stratégies de jeu et l'analyse des parties disputées. Dans un tel contexte, les équipes sont en mesure de mieux performer puisqu'on maximise ainsi l'utilisation des temps libres qu'entraînent les déplacements.

Recommandation n° 58

Que les entraîneurs et entraîneuses ne soient plus tenus d'agir à titre de conducteurs lors des déplacements des membres de leur équipe sportive en vue des compétitions et que des conducteurs professionnels soient embauchés à cette fin.

Recommandation n° 59

Que des moyens de transport sécuritaires, adéquats et confortables soient mis à la disposition des équipes sportives en tenant compte de la distance, du nombre de voyageurs, de la disponibilité de chauffeurs professionnels, de la taille des athlètes, de la nature de l'équipement, de la quantité de bagages, de la saison et des conditions routières.

Recommandation n° 60

Que, par mesure d'économie, lorsque cela est possible, deux équipes sportives puissent voyager ensemble lors de déplacements en autobus et que les horaires des compétitions soient établis en fonction de ce critère.

9.8 L'hébergement

9.8.1 Situation actuelle

Les conditions d'hébergement des athlètes et de l'équipe d'encadrement sont adéquates. Les équipes sportives sont logées dans des endroits propres et sécuritaires à des tarifs raisonnables.

9.8.2 Constatations

Les conditions semblent adéquates.

9.9 L'allocation pour les repas

9.9.1 Situation actuelle

L'allocation quotidienne accordée aux étudiantes et étudiants athlètes pour leurs repas a été révisée à la hausse l'an dernier afin d'être comparable à celle offerte par les autres universités de l'Atlantique.

9.9.2 Constatations

L'allocation de repas semble suffisante.

10. Les installations physiques et sportives

10.1 La disponibilité des installations physiques et sportives

10.1.1 Situation actuelle : CEPS

Il existe des lacunes en ce qui a trait à la disponibilité des installations sportives pour les périodes d'entraînement en saison ou hors saison, les tournois hors concours, les ateliers, et camps sportifs ainsi que les écoles de sports. Par exemple, le gymnase s'avère très peu disponible pour permettre à nos équipes sportives de s'exercer sur un terrain central.

Les horaires d'utilisation des plateaux sportifs sont préparés manuellement.

Aucune salle n'existe en permanence pour permettre aux entraîneures et entraîneurs de revoir l'enregistrement des compétitions ou de faire des consultations individuelles ou de groupe.

10.1.2 Constatations

Étant donné qu'on accorde une importance démesurée à la location de locaux et aux usagers externes afin d'augmenter les revenus de l'Université, les membres des équipes sportives ont l'impression que la direction de l'Université n'est pas réellement engagée à les appuyer concrètement.

La perspective du jeu est totalement différente selon qu'on dispose d'un terrain complet ou d'une moitié de terrain. Les athlètes doivent pouvoir bénéficier de périodes d'entraînement qui reproduisent le plus fidèlement possible l'environnement des compétitions afin d'être mieux préparés psychologiquement et physiquement à affronter l'adversaire. De plus, les heures accordées à chacune des équipes sont à leur minimum ou, dans certains cas, en dessous des normes pour viser l'excellence.

L'absence d'un système informatique pour assurer la gestion des horaires des plateaux sportifs en complique grandement l'administration.

L'absence d'une salle de visionnement et de consultation destinée aux entraîneures et entraîneurs nuit à leur efficacité et à leur productivité.

Recommandation n° 61

Que l'Université maintienne les sports universitaires et non universitaires au deuxième rang dans l'ordre de priorité quant à l'utilisation des installations sportives, après le secteur académique et suivi du Service des activités récréatives, puis des usagers externes.

Recommandation n° 62

Que, dès le début de l'année 2003, l'Université de Moncton d'augmente significativement la disponibilité des installations sportives aux équipes sportives pour les périodes d'entraînement en saison et hors saison, la tenue de tournois hors concours et l'organisation d'ateliers et camps sportifs et d'écoles de sports en vue de leur permettre de s'entraîner plus sérieusement et de mieux faire rayonner l'Université, et qu'elle détermine les moyens à prendre pour y arriver (p. ex., : aménagement de terrains de badminton au stade, etc.).

Recommandation n° 63

Que cette augmentation de la disponibilité des installations sportives aux équipes sportives tienne compte des besoins du Service des activités récréatives.

Recommandation n° 64

Que la gestion des horaires des plateaux sportifs soit réalisée à l'aide d'un programme informatique afin d'en maximiser l'efficacité, et que le Service de l'activité physique et sportive, en consultation avec le Service des TIC, procède à son acquisition.

Recommandation n° 65

Qu'une salle de travail, de consultation et de visionnement destinée aux entraîneures et entraîneurs soit aménagée au CEPS et qu'un projet de financement soit élaboré au cours de l'année 2003-2004.

10.2 La qualité des installations physiques et sportives**10.2.1 Situation actuelle**

La majorité des installations sportives au campus de Moncton ont grandement besoin d'être modernisées et améliorées.

Les douches situées dans le vestiaire des hommes ne sont pas cloisonnées. Les douches du vestiaire des femmes sont cloisonnées.

10.2.2 Constatations

La détérioration des installations en raison de leur âge, du manque d'entretien et de rénovations majeures ainsi que l'absence d'estrades ou de gradins sur les terrains extérieurs sont des éléments qui viennent ébranler en quelque sorte la fierté des athlètes et des entraîneurs et entraîneuses, et l'intérêt des spectatrices et spectateurs : le vernis du plancher du gymnase se fendille, ce qui provoque des échardes; le plancher de bois n'est plus protégé et s'use plus rapidement; la piste du stade est usée et n'est pas propice à l'entraînement de haute performance.

La détérioration des lieux et le non-respect des normes de sécurité pourraient conduire à des blessures chez les athlètes.

L'absence de cloisons dans les douches du vestiaire des hommes brime le respect et l'intimité des étudiants athlètes et des usagers externes.

Recommandation n° 66

Que, au cours de l'année 2003-2004, le Service de l'activité physique et sportive élabore un plan quinquennal de développement pour les installations physiques et sportives du campus de Moncton, incluant un plan d'affaires pour en assurer la viabilité, et ce, de concert avec les partenaires potentiels : les municipalités environnantes, les clubs sportifs et leurs groupes d'appui, les commanditaires et les donatrices et donateurs. Que les installations physiques qui exigent une attention immédiate pour des raisons de sécurité soient comprises dans la demande budgétaire 2003-2004.

Recommandation n° 67

Que des vestiaires hautement fonctionnels et de qualité supérieure soient aménagés pour les sports universitaires d'excellence de la Division I.

Recommandation n° 68

Qu'un espace soit réservé pour les équipes sportives de la Division II dans le vestiaire commun du CEPS.

Recommandation n° 69

Que des cloisons soient installées dans les douches des hommes au CEPS afin de respecter le principe d'équité de même que l'intimité et la vie privée des étudiants.

10.3 La propreté des installations physiques et sportives

10.3.1 Situation actuelle

Jusqu'en décembre 2002, la propreté des installations sportives n'était pas automatiquement assurée en vue des compétitions et des entraînements.

10.3.2 Constatations

La poussière et la saleté pourraient entraîner de sérieuses blessures et ternissent l'image de nos équipes sportives.

Recommandation n° 70

Que la propreté des installations sportives soit assurée en vue des séances d'entraînement, des compétitions, des ateliers et camps sportifs et des écoles de sports, pour des raisons de sécurité et d'image.

11. Le matériel et l'équipement

11.1 Situation actuelle

Suite au départ du gérant de l'aréna et responsable de l'équipement sportif en 1998, l'Université décida de procéder à une nouvelle répartition des tâches qui fit en sorte que le technicien de la piscine hérita de certaines tâches reliées à l'équipement sportif. Depuis ce temps, plusieurs autres tâches se sont ajoutées. Présentement, le titre du poste est « technicien de la piscine; responsable de l'équipement ». Son supérieur immédiat est le gérant des installations et de l'équipement sportifs.

Pour effectuer certaines tâches à la piscine, le technicien doit posséder une formation particulière, par exemple pour assurer les conditions hygiéniques de l'eau, l'entretien et les vérifications techniques des équipements spécialisés de la piscine, la commande et la préparation des produits chimiques et le contrôle de l'environnement.

La fonction de responsable de l'équipement comprend plusieurs tâches qui sont aussi réparties parmi les préposées et préposés à temps complet : commander et distribuer l'équipement aux athlètes, aux étudiantes et étudiants athlètes, et aux professeures et professeurs de l'École de kinésiologie et de récréologie, de même que nettoyer, entreposer, vérifier, préparer et distribuer l'équipement en vue des activités du Service de l'activité physique et sportive, du Service des activités récréatives et autres activités sportives au CEPS et à l'Aréna. Plusieurs autres tâches s'ajoutent à ce secteur, par exemple l'entretien et la réparation d'équipement et un éventail de tâches relatives à l'Aréna J.-Louis-Lévesque, aux terrains extérieurs et aux plateaux sportifs du CEPS.

Le gérant des installations et de l'équipement sportifs est responsable de la gestion du risque dans l'activité physique et le sport, ainsi que des installations.

11.2 Constatations

L'activité physique et sportive est pratiquée avec une telle intensité qu'elle peut parfois donner lieu à des accidents ou à des situations lourdes de conséquences pour les administrateurs, les entraîneurs et les athlètes qui en sont victimes. De plus en plus, les associations et organismes sportifs, les propriétaires et administrateurs d'installations sportives et les entraîneurs, entre autres intervenants se rendent compte qu'il est nécessaire de disposer d'un plan d'intervention pour assurer la gestion des risques et de la sécurité dans l'activité physique et sportive.

La notion d'acceptation des risques inhérents à la pratique de l'activité physique et sportive ne sert plus aujourd'hui de bouclier efficace contre d'éventuelles poursuites en dommages et intérêts. Toute victime d'un accident qui réussirait à prouver la négligence des intervenants ou des administrateurs serait en droit d'obtenir un dédommagement. Ce rappel devrait suffire pour nous sensibiliser à la nécessité d'avoir un plan d'intervention pour la gestion du risque et de la sécurité dans les installations sportives. Le but d'un tel plan est d'utiliser une approche logique et proactive afin d'éviter qu'une situation ne pose pas un risque potentiel.

En ce qui concerne, la sécurité des installations et de l'équipement sportifs, il importe de souligner que l'Université de Moncton n'accorde pas une attention suffisante aux deux responsabilités fondamentales qui lui incombent : 1) l'obligation d'exercer une surveillance adéquate sur les participantes et participants et les spectatrices et spectateurs lors des épreuves ou des compétitions sportives; (2) l'obligation de maintenir les installations, l'équipement et le matériel fourni en excellent état.

En 1997, un plan de gestion des risques a été préparé pour le CEPS Louis-J.-Robichaud.

Recommandation n° 71

Que le Service de l'activité physique et sportive élabore un plan de gestion de risques pour les installations sportives du CEPS, de l'Aréna et des terrains sportifs à l'extérieur et l'utilisation de l'équipement sportif.

Recommandation n° 72

Qu'une personne soit désignée à titre de gérant de l'équipement pour voir à la mise en application des procédures liées à la gestion des risques, à la sécurité des installations physiques et sportives et de l'équipement, ainsi qu'à la formation et à la supervision du personnel d'encadrement.

Recommandation n° 73

Que les responsables de l'équipement sportif fassent annuellement un tri dans le matériel et l'équipement, et que leur inventaire et leur disponibilité soient gérés à l'aide d'un système informatique.

Recommandation n° 74

Que le matériel et l'équipement destinés aux équipes sportives soient uniquement utilisés pour leurs propres besoins.

Recommandation n° 75

Que les entraîneures et entraîneurs préparent annuellement la liste de leurs besoins en matériel et équipement et qu'ils discutent avec le Service de l'activité physique et sportive.

12. Les partenaires**12.1 Les groupes d'appui : Les Amis des Aigles Bleus, le Club des Aigles Bleus et les comités de parents****12.1.1 Situation actuelle**

Les bénévoles des groupes d'appui doivent voir à l'accomplissement d'innombrables tâches administratives, ce qui limite l'impact de leur intervention.

Les bénévoles des groupes d'appui estiment que l'Université de Moncton n'investit pas suffisamment de ressources humaines et financières dans son programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus. Les bénévoles ont besoin de cet appui essentiel pour contribuer à leur tour à rehausser le niveau de performance des athlètes et le calibre du programme.

On déplore qu'il existe un certain manque de communication entre les bénévoles et l'Université de Moncton à plusieurs niveaux.

Les bénévoles se sentent peu valorisés dans l'accomplissement de leurs tâches.

12.1.2 Constatations

Un certain essoufflement se fait sentir parmi les bénévoles en raison, notamment, du manque de ressources humaines et financières, de la lourdeur des tâches administratives qui leur sont imposées par l'Université, du manque de communication entre les bénévoles et l'Université à plusieurs niveaux, et du manque de reconnaissance du travail des bénévoles.

Plusieurs universités canadiennes ont adopté des pratiques financières et administratives différentes pour toutes les activités qui découlent de leur service de l'activité physique et sportive, afin d'alléger le fardeau administratif de celui-ci et de maximiser les partenariats et les sources de financement.

L'absence d'une vision commune, le manque de leadership de la part de l'Université et l'inefficacité de l'ancienne structure organisationnelle ont certainement contribué au manque de communication.

Recommandation n° 76

Que la direction de l'Université de Moncton adopte une nouvelle vision du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus, en y apportant l'appui moral et financier nécessaire pour permettre aux groupes d'appui et à leurs bénévoles de jouer leur rôle de soutien au développement du programme.

Recommandation n° 77

Que le Service de l'activité physique et sportive, de concert avec le Service des finances, détermine les moyens d'alléger le fardeau administratif des groupes d'appui et de leurs bénévoles en simplifiant leur mode de fonctionnement tout en assurant le contrôle fiscal nécessaire, afin de maximiser leur appui.

Recommandation n° 78

Que le Service de l'activité physique et sportive, de concert avec la direction de l'Université, propose de nouveaux moyens de reconnaître de façon régulière le travail et les accomplissements des bénévoles.

Recommandation n° 79

Que les liens entre les bénévoles et l'Université soient renforcés. Le resserrement des liens fera en sorte qu'ensemble ils pourront plus facilement surmonter les obstacles de même que partager et célébrer les joies résultant des réussites.

12.2 L'Association des anciennes, anciens et amis de l'Université de Moncton - Campus de Moncton (AAAUM)

À la suite d'une rencontre de consultation, le président de l'AAAUM nous a confirmé par lettre que l'AAAUM appuie l'Université dans sa démarche de repositionnement des sports étant donné que l'un des objectifs visés par l'Association est d'appuyer l'Université dans sa promotion. Dès que le plan d'action aura été réalisé, l'AAAUM est disposée à s'asseoir avec les responsables afin de concrétiser son appui aux sports.

L'AAAUM croit qu'une nouvelle approche envers les sports d'élite permettra à l'Université de soutenir efficacement la concurrence des autres universités dans sa recherche d'étudiantes et d'étudiants capables d'offrir une performance hors de l'ordinaire dans certains sports. L'Université augmentera ainsi ses chances de remporter des championnats non seulement au niveau de l'Atlantique mais, surtout, au niveau national.

Recommandation n° 80

Que l'Association des anciens, anciennes et amis de concert avec la direction générale des relations universitaires, la direction du Service de l'activité physique et sportive et la direction du bureau des anciens et du développement, détermine la meilleure façon de concrétiser son appui au programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus.

12.3 La Société des Jeux de l'Acadie

12.3.1 Situation actuelle

L'Université de Moncton et la Société des Jeux de l'Acadie visent toutes deux le développement de la communauté acadienne par la pratique du sport, notamment.

Des projets de partenariats se sont concrétisés au cours de la dernière année.

12.3.2 Constatations

La vision de la Société des Jeux de l'Acadie consiste, à participer « par la pratique du sport, au développement d'une jeunesse acadienne francophone des Maritimes qui soit forte, solidaire, épanouie et fière de sa langue et de sa culture » (Société des Jeux de l'Acadie, 2002, page 2), ce qui s'apparente beaucoup à la vision de l'Université de Moncton.

En plus de véhiculer les mêmes valeurs, l'Université de Moncton et la Société des Jeux de l'Acadie ont plusieurs points en commun, entre autres un programme sportif, un programme de formation en leadership et leur contribution au développement d'athlètes. Il importe donc qu'elles resserrent leurs liens au moyen de partenariats qui pourraient avoir des retombées appréciables à court et à long terme pour les deux entités.

L'Université de Moncton a conclu l'an dernier de nouveaux partenariats avec la Société des Jeux de l'Acadie en ce qui a trait à la production d'un dépliant sur l'esprit sportif, qui sera largement diffusé, ainsi qu'avec le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie concernant des activités liées à la promotion de l'Université et au recrutement de futurs étudiantes et étudiants. Les possibilités de partenariats sont nombreuses et sont peu exploitées.

À la suite de notre rencontre de consultation avec les dirigeants de la Société des Jeux de l'Acadie, la présidente, M^{me} Annick Arsenault, nous a confirmé par lettre le désir de son organisme d'explorer les possibilités de partenariats à différents niveaux avec l'Université de Moncton.

Recommandation n° 81

Que le Service de l'activité physique et sportive, l'Institut de leadership, l'École de kinésiologie et de récréologie et le bureau de liaison entament des pourparlers avec la Société des Jeux de l'Acadie afin de cerner les possibilités de partenariats, notamment dans les domaines de la formation et de l'encadrement des entraîneures et entraîneurs, des bénévoles, des officiels et des athlètes, et de la promotion de l'esprit sportif.

12.4 Les associations sportives provinciales

Recommandation n° 82

Que la direction du Service de l'activité physique et sportive maintienne des liens avec les associations sportives provinciales concernées et étudie la possibilité d'établir des partenariats à divers niveaux.

12.5 Les commanditaires

12.5.1 Situation actuelle

Un programme de commandites a été mis en place il y a quelques années.

12.5.2 Constatations

Le programme de commandites devra faire l'objet d'une révision en vue de la saison sportive universitaire 2004-2005 (voir section 14).

12.6 Les donatrices et donateurs

12.6.1 Situation actuelle

Le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus a reçu au fil des ans plusieurs dons destinés principalement à l'octroi de bourses athlétiques. Pour ce faire, des fonds de dotation ont été créés et génèrent annuellement des revenus en intérêts. La forte majorité des donatrices et donateurs sont, des anciens, anciennes et amis de l'Université, dont un certain nombre d'anciennes et anciens athlètes, mais ils comprennent aussi des gens d'affaires, des parents et des organismes.

La grande majorité des anciennes et anciens athlètes n'ont jamais été sollicités spécifiquement par l'Université pour appuyer le programme sportif. Quelques initiatives de sollicitation de fonds ont été organisées de façon ponctuelle.

12.6.2 Constatations

Les anciennes et anciens athlètes, les anciens, anciennes et amis et les parents sont les personnes les plus susceptibles de faire un don au programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus, étant donné leur sentiment d'appartenance envers le programme et l'Université de Moncton. L'Université se doit de resserrer ses liens avec ces personnes si elle souhaite les solliciter dans le cadre de campagnes de financement. Pour ce faire, elle doit demeurer en contact avec elles de façon soutenue et par divers moyens.

Étant donné que les taux d'intérêt sont à la baisse et que le coût des études universitaires continue d'augmenter, les fonds de bourses athlétiques actuels ne seront pas suffisants pour répondre aux besoins ainsi qu'aux règlements du Sport interuniversitaire canadien en matière d'équité dans les bourses.

Les anciennes et anciens athlètes sont maintenant identifiés dans la banque de données de l'Université, ce qui permettra de communiquer plus facilement avec eux. Toutefois, pour ce faire, il faudra maintenir les coordonnées à jour, ce qui implique des coûts de la part de l'Université.

La plupart des universités canadiennes ont mis en place des programmes de sollicitation pour appuyer financièrement leur programme sportif en incitant par exemple, les donatrices et donateurs potentiels à « adopter » une étudiante ou un étudiant athlète.

Recommandation n° 83

Que l'Université de Moncton, en collaboration avec l'Association des anciens, anciennes et amis, instaure de nouveaux programmes ou adopte de nouveaux moyens visant à resserrer prioritairement les liens avec les donatrices et donateurs du programme sportif, les anciennes et anciens athlètes, les anciens, anciennes et amis et les parents des athlètes.

Recommandation n° 84

Que l'Université de Moncton, en collaboration avec l'Association des anciens, anciennes et amis et les groupes d'appui, lance des campagnes de financement pour appuyer le développement du programme sportif.

Recommandation n° 85

Que l'Université de Moncton, par le biais du bureau des anciens et du développement, voie à la mise à jour des coordonnées des anciennes et anciens athlètes de façon régulière.

12.7 Les municipalités**12.7.1 Situation actuelle**

Les partenariats dans le domaine du sport entre le campus de Moncton et les municipalités environnantes sont à peu près inexistantes. Quelques tentatives de partenariats avec l'Université de la part de certaines municipalités dans le domaine du sport ont échoué au cours des dernières années, ce qui a créé un climat d'isolement de part et d'autre.

Le campus d'Edmundston, quant à lui, bénéficie de bons partenariats avec la Ville d'Edmundston.

12.7.2 Constatations

Les directions des services communautaires des municipalités de Moncton, de Dieppe et de Riverview ont grandement apprécié le fait d'être consultées dans le dossier du repositionnement des sports, car l'Université de Moncton est considérée comme un partenaire important dans le développement du mieux-être de la communauté au moyen du sport. L'amélioration de la qualité de vie des membres de nos communautés dans le domaine sportif passe, entre autres, par les éléments suivants :

- la promotion de la vie active;
- la disponibilité d'installations sportives de qualité;
- l'organisation et la tenue de nombreux événements sportifs pour répondre aux besoins des différentes clientèles;
- la promotion de l'esprit sportif;
- la promotion de l'excellence sportive;
- la mise en valeur des athlètes actuels et des anciennes et anciens athlètes de la région à titre de modèles pour les communautés et la société en général;

- la promotion du bilinguisme;
- la promotion des spécificités des communautés culturelles;
- la promotion des valeurs familiales;
- la rétention de nos jeunes athlètes grâce à des programmes sportifs de qualité au niveau universitaire;
- la rétention de nos jeunes pour qu'elles et ils poursuivent leurs études universitaires à l'Université de Moncton, ce qui favorise leur intégration au marché du travail de la région;
- la promotion de la région à titre de destination touristique, etc.

Les partenariats avec les municipalités peuvent engendrer des retombées importantes pour l'Université de Moncton, notamment en ce qui a trait à la visibilité, au rayonnement et à la notoriété de l'Université sur les scènes locale, régionale, nationale et internationale; au recrutement et à la rétention des étudiantes et étudiants du milieu; au rayonnement de ses athlètes actuels et de ses anciennes et anciens athlètes; à l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux dans la communauté; au maintien et au développement d'installations physiques et sportives de qualité; à l'augmentation de la fierté et du sentiment d'appartenance de toute la communauté du Grand Moncton à l'égard de l'Université de Moncton; et à la maximisation de la rentabilité des installations physiques et sportives et des services auxiliaires en saison ou hors saison (résidences, cafétéria, Librairie Acadienne, etc.).

Recommandation n° 86

Que l'Université de Moncton reconnaisse l'importance des partenariats avec les municipalités dans le domaine du sport pour son propre développement et celui des communautés, et qu'elle y accorde l'appui nécessaire.

Recommandation n° 87

Que la direction du Service de l'activité physique et sportive entame dans les plus brefs délais des démarches en vue de créer un comité permanent avec les directions des services communautaires des municipalités de Moncton, de Dieppe et de Riverview afin de développer une vision commune pour le développement du sport et des infrastructures sportives dans la région du Grand Moncton et d'établir les partenariats permettant d'atteindre les objectifs qui en découleront.

Recommandation n° 88

Que la direction du Service de l'activité physique et sportive rencontre de façon régulière les directions des services communautaires de Moncton, de Dieppe et de Riverview, afin de cerner les partenariats souhaitables pour la réalisation de projets spécifiques à chacune de ces municipalités et susceptibles d'engendrer des retombées pour les deux parties.

13. La structure organisationnelle et opérationnelle

13.1 Situation actuelle

La nouvelle structure organisationnelle qui a été adoptée à la suite du dépôt du « *Rapport de vérification de l'Aréna J.-Louis-Lévesque* » a été mise en place en janvier 2003.

Un comité d'athlètes et un comité d'entraîneures et entraîneurs existent et semblent répondre aux besoins.

Il n'existe pas de comité consultatif pour le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus, ni pour le Service des activités récréatives.

Les bureaux des membres du personnel administratif des différentes unités du Service de l'activité physique et sportive sont éparpillés dans le CEPS.

13.2 Constatations

La nouvelle structure organisationnelle semble faciliter grandement l'atteinte des objectifs du Service de l'activité physique et sportive.

Les tâches des membres du personnel du Service de l'activité physique et sportive sont progressivement redéfinies afin de répondre aux objectifs visés.

Le Service de l'activité physique et sportive ne peut fonctionner adéquatement sans l'apport de comités consultatifs pertinents. Ces comités lui servent de guides pour la concrétisation de sa vision et la poursuite de sa mission.

L'éparpillement des bureaux du personnel administratif des différentes unités du Service de l'activité physique et sportive nuit actuellement à l'efficacité de son travail.

Recommandation n° 89

Que le Service de l'activité physique et sportive voie à la mise sur pied ou au maintien des comités permanents suivants afin de le guider dans la réalisation de la vision du programme sportif :

- un comité consultatif du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus;**
- un comité consultatif du Service des activités récréatives;**
- le Comité des athlètes;**
- le Comité des entraîneures et entraîneurs;**
- le comité de la galerie du patrimoine sportif de l'Université de Moncton.**

Recommandation n° 90

Que le Service de l'activité physique et sportive voie à la mise sur pied de comités provisoires, au besoin.

Recommandation n° 91

Que le Service de l'activité physique et sportive procède au réaménagement des bureaux de travail de ses différentes unités afin de créer une synergie.

Recommandation n° 92

Que les tâches des membres du personnel du Service de l'activité physique et sportive soient évaluées en fonction de la nouvelle structure et des recommandations du présent rapport qui seront adoptées par la direction de l'Université.

14. Le financement et le marketing

14.1 Le financement

14.1.1 Situation actuelle

Il existe un manque de ressources financières pour réaliser les objectifs visés.

On signale aussi un manque de transparence à l'égard du processus et de la gestion budgétaires entre certains membres du personnel et vis-à-vis des entraîneures et entraîneurs.

L'Université a entamé un processus visant à définir les besoins jugés prioritaires pour la prochaine grande campagne de financement.

14.1.2 Constatations

Le manque de ressources financières et humaines freine l'atteinte de l'excellence.

Le manque de transparence sur le plan budgétaire nuit au climat de confiance.

Le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus constitue un élément auquel les donatrices, donateurs et partenaires souhaitent s'associer. Plusieurs personnes consultées seraient volontaires pour prêter main-forte aux efforts de sollicitation ou contribuer financièrement à la cause des sports dans le cadre de la prochaine grande campagne de financement de l'Université.

Recommandation n° 93

Que l'Université de Moncton augmente substantiellement son appui financier aux sports universitaires à compter de l'année en cours à partir de son fonds de fonctionnement et de revenus générés par certains fonds de dotation existants.

Recommandation n° 94

Que le Service de l'activité physique et sportive élabore un nouveau plan de financement en ce qui concerne les commandites sportives pour augmenter les revenus destinés au programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus en tenant compte de la vision.

Recommandation n° 95

Que les besoins du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus fassent partie de l'énoncé des besoins prioritaires de la prochaine grande campagne de financement, entre autres : création d'un important fonds de dotation (bourses athlétiques et fonds général), modernisation des installations sportives (Aréna J.-Louis-Lévesque, CEPS, terrain de soccer, vestiaires, salon des athlètes, salle de travail des entraîneures et entraîneurs, estrades, etc.), augmentation du fonds de dotation de l'Institut de leadership.

Recommandation n° 96

Que la direction du Service de l'activité physique et sportive participe, en collaboration avec le bureau de la campagne, à la planification de la grande campagne de financement en ce qui a trait l'identification des besoins relatifs aux sports.

Recommandation n° 97

Que le Service de l'activité physique et sportive travaille en étroite collaboration avec le bureau des anciens et du développement afin de voir à la mise sur pied de campagnes de sollicitation annuelles.

14.2 Le marketing**14.2.1 Situation actuelle**

Le Service de l'activité physique et sportive dispose d'intéressantes recommandations issues d'une étude réalisée par Martin Latulippe, qui a été menée récemment sur le marketing du programme sportif. Étant donné la surcharge de travail du personnel en place, peu de ressources ont été consacrées à l'implantation des recommandations de cette étude. Le marketing du programme sportif ne fait pas partie d'un plan d'ensemble et a été morcelé au cours des dernières années, ce qui produit peu d'impact.

Mis à part les couleurs bleue et or (jaune), les uniformes des différentes équipes sportives varient grandement d'une équipe à l'autre quant au design et à la qualité du produit. Certaines et certains athlètes doivent porter les uniformes d'anciens athlètes qui sont parfois en piètre état, troués, décousus, etc.

Mis à part l'équipe de hockey masculin, aucune statistique n'a été recueillie sur l'assistance aux parties à domicile des équipes sportives, ni sur le profil des spectatrices et spectateurs.

L'accueil aux parties à domicile, qui autrefois était assuré par des hôtes et hôtesse, a été éliminé.

Actuellement, le Service de l'activité physique et sportive ne dispose pas d'une mascotte pour faire la promotion des Aigles Bleus et des Anges Bleus.

14.2.2 Constatations

Les nouvelles tâches découlant des recommandations de ce rapport feront en sorte que les ressources humaines actuelles ne suffiront pas pour les accomplir.

Un poste de coordination du marketing a été créé dans la majorité des universités consultées, étant donné l'énorme quantité de travail entourant la gestion des commandites et des événements spéciaux.

L'absence de statistiques concernant l'assistance aux parties à domicile et le profil des spectatrices et spectateurs (âge, sexe, niveau de scolarité, revenu, etc.) nuit au recrutement et au maintien des commanditaires.

Étant donné qu'une partie du marché ciblé est composée des familles, il est indispensable de créer une mascotte pour représenter l'image de l'Université de Moncton et de ses équipes sportives, pour augmenter leur visibilité et mettre de l'ambiance aux différents événements sportifs ou autres. Les Aigles Bleus et les Anges Bleus constituent en fait l'une des marques de commerce les plus connues de l'Université de Moncton.

Le manque d'harmonie entre les uniformes des équipes sportives nuit à l'image de l'Université et de ses équipes, et a pour effet de diminuer la fierté et le sens d'appartenance que peuvent ressentir les étudiantes et étudiants athlètes.

Recommandation n° 98

Que le plan de marketing et de promotion s'inspire de la nouvelle vision du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus.

Recommandation n° 99

Que le Service de l'activité physique et sportive crée un poste d'agente ou agent de marketing et de promotion une fois que le plan de marketing aura été élaboré par la direction du Service, afin de voir à la mise en œuvre du plan.

Recommandation n° 100

Que l'Université de Moncton réinstalle le service d'accueil assuré par des hôtes et hôtesse lors des parties à domicile et que ces emplois à temps partiel soient accordés en priorité aux étudiantes et étudiants athlètes.

Recommandation n° 101

Que le Service de l'activité physique et sportive voie à la création d'une mascotte.

Recommandation n° 102

Que les achats d'uniformes de toutes les équipes sportives soient mieux planifiés afin que les uniformes présentent un design unique et soient de même qualité. Cette mesure permettra de susciter une plus grande fierté et de projeter une meilleure image, en plus de mettre en valeur la marque de commerce que sont les Aigles Bleus et les Anges Bleus de l'Université de Moncton.

Recommandation n° 103

Que le Service de l'activité physique et sportive intensifie le recrutement de commanditaires avec lesquels s'associer pour la production et le financement des uniformes des équipes sportives.

15. La visibilité et le rayonnement

15.1 Situation actuelle

De manière générale, l'Université de Moncton, par l'entremise de son programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus, bénéficie actuellement d'une visibilité que l'on pourrait qualifier de moyenne à bonne.

Certains outils d'information et de promotion sont désuets car ils ne sont pas publiés au moment opportun (p. ex., : la Revue sportive, les horaires des parties), ou parce que l'information qu'ils contiennent n'est pas mise à jour (p. ex., le site Web). D'autres outils sont inexistantes (notamment un bulletin d'information qui pourrait être destiné aux anciennes, anciens athlètes, aux parents, aux partenaires, aux donatrices et donateurs, etc.).

Les performances et les exploits de nos équipes sportives, le leadership de l'Université dans le domaine du sport et l'appui de nos partenaires ne sont pas valorisés d'une manière proactive, et les profils de nos athlètes et de nos entraîneurs ne sont pas suffisamment connus au sein de la communauté universitaire et de l'ensemble de la communauté.

Un comité de personnes intéressées à sauvegarder l'héritage des sports à l'Université de Moncton a préparé une ébauche de projet pour l'établissement d'une galerie consacrée à son patrimoine sportif. Cette galerie serait située au CEPS Louis-J.-Robichaud et aurait pour but de reconnaître les athlètes universitaires qui se sont distingués dans leur sport et de leur rendre hommage; de rendre hommage aussi aux autres personnes dont les exploits et les contributions font partie de l'héritage laissé à l'excellence sportive de l'Université; et de conserver en permanence les traces des exploits et des performances éminentes en les exposant dans un lieu public.

Toutes les questions concernant la galerie du patrimoine sportif, y compris son fonctionnement et son entretien, seraient gérées par un conseil d'administration. Celui-ci adopterait les règlements administratifs pertinents pour la gestion des activités de la galerie et appuierait le Service de l'activité physique et sportive dans ses démarches.

La galerie du patrimoine sportif serait financée par une commandite et dont le montant couvrirait partiellement les frais d'entretien.

15.2 Constatations

Les ressources humaines et financières affectées à la diffusion de l'information entourant le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus sont trop restreintes. Il en résulte que la visibilité des équipes sportives et de l'Université n'est pas maximisée, ce qui a des incidences négatives sur le sentiment d'appartenance des différents acteurs et des partenaires : athlètes, entraîneurs et entraîneuses, anciens, anciennes et amis, étudiantes et étudiants, membres de la communauté universitaire, groupes d'appui, parents, commanditaires, etc.

Le sport a toujours joué un rôle important dans la vie universitaire. L'histoire du sport à l'Université de Moncton abonde en personnages colorés, en participations à des championnats nationaux, internationaux et de l'Atlantique, et en performances exceptionnelles réalisées par des athlètes des deux sexes et, dans la majorité des cas, par de jeunes Acadiennes et Acadiens.

Il est important d'aller de l'avant dans le dossier du patrimoine sportif tandis que les personnes qui ont vécu les moments précieux de l'histoire du sport à l'Université sont présentes et prêtes à s'engager dans le projet de cette galerie.

La Ville de Moncton s'est dite intéressée à étudier la possibilité de reconnaître les anciennes et anciens athlètes de l'Université de Moncton de façon particulière au sein de son propre temple de la renommée sportive.

Recommandation n° 104

Que le poste d'agente ou agent de communications affecté aux sports passe de deux jours à un minimum de trois jours par semaine pour la période d'activité intensive, soit de septembre à avril, à compter de l'année 2003-2004 afin de maximiser la visibilité du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus.

Recommandation n° 105

Que le Service de l'activité physique et sportive réactive le dossier de la galerie du patrimoine sportif de l'Université de Moncton à court terme, soit au cours des six prochains mois.

16. Conclusion

Le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus de l'Université de Moncton reçoit depuis ses tout débuts un appui significatif de la part de la communauté. L'Université bénéficie ainsi grandement des retombées du programme en ce qui a trait notamment au recrutement et à la rétention des étudiantes et étudiants, au tissage et au resserrement des liens avec les membres de la communauté universitaire, les anciens, anciennes et amis, les partenaires et la communauté en général ainsi qu'à l'accroissement de sa notoriété tant sur les scènes locale, régionale et nationale qu'internationale. Toutefois, l'absence d'une vision commune, notamment, a fait en sorte que l'avenir du programme était pour ainsi dire menacé, d'où l'importance pour l'Université de voir à un repositionnement dans un futur rapproché.

L'équipe de travail qui a préparé le présent rapport a été mise sur pied afin de définir un cadre de réflexion pour le repositionnement des sports à l'Université de Moncton dans une perspective à court et à long terme. Ses nombreuses consultations lui ont permis de mieux saisir les enjeux et les réalités, et de comprendre l'importance que revêtent les sports pour l'Université de

Moncton et ses divers publics cibles. L'équipe a tenté d'arrimer les différentes perspectives, en tenant compte des tendances et des diverses contraintes, afin de tirer ses propres conclusions. Les recommandations présentées dans ce rapport ont pour but de susciter la réflexion entourant le repositionnement des sports à l'Université de Moncton.

De nouveaux énoncés de vision et de mission ont été proposés et devront être largement diffusés afin de resserrer les liens entre l'Université et la communauté interne et externe. Le caractère réseau de l'Université et le caractère distinct des campus devront être renforcés au sein des diverses initiatives sportives. Les étudiantes et étudiants athlètes devront bénéficier d'un encadrement de première qualité qui leur permette de s'épanouir tant sur les plans académique et sportif que personnel, afin qu'ils deviennent des personnes engagées au sein de leur profession et de leur communauté. Les entraîneuses et entraîneurs devront avoir reçu une formation adéquate et devront être appelés à se perfectionner.

L'Université devra exercer son leadership dans le domaine du sport en Acadie et au Nouveau-Brunswick et pourra le faire notamment par l'entremise de l'Institut de leadership. Le Service de l'activité physique et sportive devra être activement engagé dans la promotion du sport en tant que partie intégrale de l'expérience universitaire et affirmera la place du sport à l'Université et, dans une certaine mesure, au sein de la communauté. Il veillera à développer des liens de collaboration avec tous les partenaires que ce soit les groupes d'appui tels les Amis des Aigles Bleus, le Club des Aigles Bleus, les comités de parents, les trois associations d'anciens, anciennes et amis de l'Université de Moncton, les municipalités, les commanditaires, les donatrices et donateurs, les associations sportives, la Société des Jeux de l'Acadie, etc.

Le calibre des équipes sportives doit continuer à s'élever grâce à un engagement moral et financier solide de la part de l'Université envers l'excellence sportive, combiné à la réalisation d'un plan de financement axé sur le marketing, les commandites et les collectes de fonds. Toutes les équipes devront bénéficier de mêmes services indispensables. Les équipes sportives de la Division I doivent être appuyées de sorte qu'elles augmentent significativement leurs chances de remporter des championnats de l'Atlantique et canadiens. Les équipes sportives de la Division II, quant à elles devront être appuyées de sorte qu'elles augmentent significativement leurs chances de participer à des championnats de l'Atlantique ou des Maritimes.

Les étudiantes et étudiants athlètes doivent pouvoir s'entraîner et participer à des compétitions dans des installations sportives sécuritaires, de qualité supérieure, bien équipées, bien entretenues et qui s'avèrent accueillantes pour le public. Les compétitions, tournois et événements spéciaux devront connaître une popularité croissante auprès des divers publics cibles.

Enfin, il revient maintenant à la direction de l'Université et au Service de l'activité physique et sportive d'analyser les recommandations du rapport afin de définir les lignes directrices d'un plan d'action qui saura repositionner le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus, et ce, tout en tenant compte des attentes de la communauté.

17. Disposition du Rapport

Selon les modalités du présent mandat, le rapport final est soumis au recteur et vice-chancelier.

RÉFÉRENCES

- Arsenault, D. (2001). *Journée de réflexion avec les entraîneurs*. Université de Moncton : Service des activités sportives.
- Association canadienne des entraîneurs professionnels (2003). « À propos de l'ACEP ». <http://www.coach.ca/f/acep/index.htm>
- Association canadienne des entraîneurs (1998). *Entraîneurs des athlètes de haute performance niveaux 4 et 5 du PNCE*. Gloucester : Auteur.
- Association canadienne des entraîneurs. (1991). *Report : A Draft for the Professionalization Steering Group: "Coaching as a profession"*. Gloucester: Auteur.
- Association canadienne des entraîneurs (1990). *Niveau 3, théorie de l'entraînement*. Gloucester : Auteur.
- Athlètes CAN (2003). « Le Premier ministre confirme aux athlètes que le message du sport a été reçu ». http://www.athletescan.com/f/archives/2003/03jan_pm_recu_message.htm
- Beaudet, L. (1991). *Condition physique et sport amateur*. Ottawa : Secrétariat d'État.
- Boston University (2002). *Department of Athletics Philosophy – Principles of Operations*.
- Canada. Santé Canada (2003). « Activité physique ». http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vie_saine/physique.html
- Canada. Statistiques Canada (2002). *Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes : enfants obèses*. Ottawa : Auteur.
- Centre de formation des entraîneurs (1996). *Report on the Implementation strategy for the Centre for Coaching Education in NB : In the year 2000, every athlete in NB has a qualified coach and enjoys a quality sport experience*.
- Dryden, K. (1996). *Évaluation du programme de hockey des Aigles Bleus*. Université de Moncton.
- Hanlan, C. (automne, 2002). "Laval scores big with its university football team." *University Manager*, 33-36.
- Institut de leadership (1996). *Demande d'homologation de l'Institut de leadership*. Université de Moncton.
- Institut de Leadership (1996). *Le sport : un tremplin pour l'actualisation de la personne*. Université de Moncton.
- Institut de leadership (1996). *Répertoire des publications et communications de l'Institut de leadership (1984-1996)*. Université de Moncton.
- Institut de leadership (1994). *De nouvelles orientations pour l'Institut de leadership, document de réflexion*. Université de Moncton.
- Institut de leadership (1994). *Valeurs et franc-jeu dans le sport*. Université de Moncton.
- Institut de leadership. *Rapports annuels (1985-1993)*. Université de Moncton.
- La Charte, la Mission, les Statuts et règlements*. Secrétariat général, Université de Moncton (novembre 2001).
- MacDonald, D. (1988). *Mise à date concernant l'étude du rendement académique de nos étudiant-e-s /athlètes : comparaison des 3 années 84-85, 85-86 et 86-87*. Université de Moncton.

- MacDonald, D. (1985). *Rendement académique des étudiant(e)s athlètes : comparaison avec la population étudiante générale*. Université de Moncton.
- Picard, G.-L. (novembre, 2002). « Essor du football universitaire ». *Affaires universitaires*. Ottawa : Association des universités et collèges du Canada, 32.
- Report of the Review Committee on the Future of UNB's Intercollegiate Athletics Program. Final Report* (2001). University of New Brunswick.
- Richard, G.A., Couturier, R., Farrall, J., Losier, D., et LeBlanc-Rainville, S. (2001). *Rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton*. Université de Moncton.
- « Se rapprocher des diplômés grâce au sport d'excellence » (2002). *Les diplômés*. Université de Montréal, (403), 27.
- Société des Jeux de l'Acadie (2002). « Document technique de la Société des Jeux de l'Acadie de la 23^e finale des Jeux de l'Acadie, Dieppe, Nouveau-Brunswick, 2002 ».
- Société des Jeux de l'Acadie (2002). *Guide de réflexion : tournée de consultation 2002*.
- Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick (2003). « Membres d'honneur ». <http://www.nbsportshalloffame.nb.ca>
- Université de Moncton (2002). *Objectifs triennaux de l'équipe de direction de l'Université de Moncton* (2002-2005).
- Université de Moncton. (2002). *Proposition du Comité conjoint de la planification découlant du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton*.
- Université de Moncton (2001). *Politique et règlements en matière de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste*.
- Université de Moncton. Bureau de liaison (2002). *Plan triennal de recrutement (2002-2005)*.
- Université de Moncton, campus d'Edmundston. Service des sports. (2003). *Service des sports : Mission et objectifs*.
- Université de Moncton, campus de Moncton. Service des activités sportives. (1993). *Rapport du Comité d'étude des sports universitaires*.
- Université de Moncton, campus de Moncton. Service des sports. (1988). *Évaluation du programme des sports universitaires*.
- Université de Moncton. Vice-rectorat à l'administration et aux ressources humaines (2001). *Rapport de vérification : Aréna J.-Louis-Lévesque de l'Université de Moncton, rapport final*.
- 2002 Media Guide & Almanac CIAS Awards / Guide de presse et Almanach 2002 du Sport universitaire canadien (2002). *RBC Top Academic All-Canadians / Tableau d'honneur académique canadien de la RBC*, 356.

ANNEXE I

Liste des recommandations

La vision, la mission et la philosophie

Recommandation n° 1

Que la direction de l'Université de Moncton envisage le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus comme un investissement plutôt qu'une dépense.

Recommandation n° 2

Que l'Université de Moncton adopte l'énoncé de vision suivant pour le développement de son programme sportif :

Le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus est reconnu comme un modèle d'excellence par les communautés universitaire, acadienne, régionale et nationale, et il enrichit le sentiment de fierté de celles et ceux qui portent les couleurs et le nom de l'Université de Moncton, et qui contribuent à faire connaître sa raison d'être.

Recommandation n° 3

Que l'Université de Moncton adopte l'énoncé de mission suivant pour le Service de l'activité physique et sportive :

Le programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus véhicule des valeurs morales, sociales et éducatives solides, est reconnu pour sa tradition d'excellence et permet aux étudiantes et étudiants athlètes de pratiquer leur sport à un niveau de haute performance tout en développant leur savoir, leur savoir-faire et leur savoir-être. Les étudiantes et étudiants athlètes incarnent un modèle de courage, de dévouement et de dépassement pour la communauté en général. Grâce au leadership qu'elle exerce dans le domaine du sport sous la forme d'initiatives engendrées par ses trois constituantes, l'Université de Moncton se prolonge dans la communauté et contribue au rayonnement et au développement de la société acadienne, à la francophonie en général et à la société universelle.

Recommandation n° 4

Que la mission soit largement diffusée au sein des trois constituantes afin qu'elle serve de guide dans leurs activités de planification et de développement dans le domaine du sport.

Recommandation n° 5

Que l'Université de Moncton adopte les huit principes philosophiques suivants à l'égard de son programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus. Ces principes serviront à guider l'élaboration des plans d'action et à présenter aux divers publics l'image qu'elle souhaite projeter de son programme sportif.

Nos valeurs et nos principes

1. NOUS VÉHICULERONS DES VALEURS ÉDUCATIVES ET SPORTIVES ET RESPECTERONS LES RÈGLEMENTS.

Nos activités seront guidées par les valeurs suivantes, auxquelles nos divers publics adhèrent :

- la fierté envers notre Université, la langue française et la culture acadienne;
- le leadership;
- l'excellence sportive et académique;
- l'équité;
- l'esprit d'équipe;
- le mieux-être;
- l'autonomie;
- l'ouverture et le service envers autrui;
- le partenariat.

Nous serons familiarisés avec les règlements du Sport universitaire de l'Atlantique, du Sport interuniversitaire canadien et de l'Association du sport collégial de l'Atlantique ou de tout autre organisme avec lequel nous sommes associés. Nous rapporterons toutes les infractions aux règlements, qu'elles soient intentionnelles ou non. Nous prendrons nos décisions et élaborerons nos actions en tenant compte du principe d'équité entre les sexes.

2. NOUS RECONNAÎTRONS LE PRINCIPE DU CONTRÔLE INSTITUTIONNEL DE NOTRE SERVICE.

Notre service fait partie intégrante de l'Université de Moncton, et nous respecterons les politiques et procédures qui s'appliquent à notre service. Nous serons en mesure de faire des suggestions ou des recommandations quant à la révision de ces politiques et procédures. Nous n'agirons jamais à l'encontre des orientations générales fixées pour notre service par la direction de l'Université.

3. NOUS CRÉERONS UN ENVIRONNEMENT AU SEIN DUQUEL NOS PROGRAMMES SPORTIFS CONNAÎTRONT DU SUCCÈS SUR LES SCÈNES RÉGIONALE ET NATIONALE.

Même si nous n'attachons pas la même importance à toutes nos équipes sportives, nous travaillerons ensemble pour augmenter l'appui moral et financier accordé à chacune d'entre elles. L'environnement permettra aux entraîneures et entraîneurs d'agir de concert avec le directeur du Service de l'activité physique et sportive afin d'établir les objectifs à atteindre ainsi que les moyens pour y arriver. Cet environnement fera en sorte que les étudiantes et étudiants athlètes se sentiront appuyés et appréciés, peu importe le sport pratiqué.

4. NOUS COMMUNIQUERONS EFFICACEMENT ET OUVERTEMENT AVEC NOS PUBLICS CIBLES.

Nous maintiendrons les lignes de communication ouvertes avec tous nos publics cibles afin de bâtir des relations solides et durables qui nous permettront de rencontrer les objectifs visés.

5. NOUS MAINTIENDRONS UNE ATTITUDE ORIENTÉE VERS LE MARKETING.

Tous nos contacts avec nos différents publics démontreront que notre objectif est de les servir et de les satisfaire. Cette attitude se reflétera dans les relations que nous entretiendrons avec les étudiantes et étudiants athlètes, les membres de la communauté universitaire, les anciens, anciennes et amis, ainsi que les partenaires et les commanditaires. Nous développerons une stratégie de marketing intégrée.

6. NOUS AUGMENTERONS LES REVENUS DE NOTRE SERVICE.

Notre programme sportif sera financé par le budget de fonctionnement de l'Université et par des sources de financement externes. Nous déploierons les efforts nécessaires pour générer des revenus additionnels qui serviront à financer nos dépenses : vente de billets, organisation d'événements sportifs, sollicitation de commanditaires, établissement de partenariats, collecte de dons, organisation d'activités promotionnelles, etc.

7. NOUS PROCURERONS UN ENCADREMENT ACADÉMIQUE À NOS ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ATHLÈTES.

Nous sommes fiers du haut taux de réussite de nos étudiantes et étudiants athlètes et du fait qu'ils maintiennent de bons rendements académiques. Les entraîneuses et entraîneurs recruteront des étudiantes et étudiants athlètes qui rencontreront les standards académiques de l'Université de Moncton. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les entraîneuses, entraîneurs et membres du personnel académique pour assurer à nos étudiantes et étudiants athlètes un encadrement qui tienne compte du contexte dans lequel ils se situent.

8. NOUS VEILLERONS AU MIEUX-ÊTRE DE NOS ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ATHLÈTES

Nous encouragerons un environnement universitaire exempt de harcèlement sexuel et sexiste et nous verrons à la promotion d'un tel environnement. De plus, nous assurerons le maintien de réseaux de transport, d'hébergement et d'installations sportives et sécuritaires et de qualité pour nos étudiantes et étudiants athlètes. Nous leur procurerons des programmes éducatifs relatifs au dopage, à l'abus des drogues et de l'alcool, à la nutrition, à la santé, aux méthodes d'études, etc. Nous serons à l'écoute des besoins et des opinions des étudiantes et étudiants athlètes dans la prise de décisions entourant le développement du programme sportif de l'Université de Moncton.

Le service à la collectivité

Recommandation n° 6

Que l'Université de Moncton exerce son leadership dans la pratique sportive en Acadie (et ailleurs) afin de permettre au sport d'être ce que l'on présume qu'il est : bon pour l'authenticité, l'intégrité et l'actualisation de la personne.

Recommandation n° 7

Que l'Université de Moncton exerce son leadership pour sensibiliser les intervenantes et intervenants sportifs concernés (c.-à-d. les athlètes, entraîneures, entraîneurs, arbitres, spectatrices, spectateurs, éducatrices, éducateurs, parents, administratrices et administrateurs), afin qu'ils reconnaissent les enjeux de l'éthique sportive et appuient la mission du Service de l'activité physique et sportive.

Recommandation n° 8

Que l'Université de Moncton fournisse un soutien aux intervenantes et intervenants sportifs soucieux du développement de la personne entière, et non seulement de l'athlète, afin de faciliter leurs efforts visant à rendre le contexte social de la compétition conforme à l'esprit de la mission du Service de l'activité physique et sportive.

Recommandation n° 9

Que l'Université de Moncton, par l'entremise de l'Institut de leadership, mette sur pied un centre de documentation sur l'éthique sportive.

Recommandation n° 10

Que l'Université de Moncton élabore des ressources méthodologiques à l'usage de séminaires et de séances portant sur l'éthique sportive, en vue d'aider les individus à reconnaître les progrès dans les comportements, conformément aux principes de l'esprit sportif, à la suite d'incidents survenus lors d'activités sportives particulières.

Recommandation n° 11

Que l'affectation de ressources financières accrues à l'Institut de leadership fasse partie de l'énoncé des besoins prioritaires de la prochaine grande campagne de financement de l'Université de Moncton.

Recommandation n° 12

Que l'Université de Moncton modifie le mandat de l'Institut de leadership afin que celui-ci se consacre prioritairement aux domaines du leadership sportif et de l'esprit sportif.

La classification des sports

Recommandation n° 13

Que l'Université de Moncton adopte les critères suivants pour choisir la division dans laquelle les sports doivent s'inscrire :

En se basant sur les travaux qui ont été effectués dans d'autres universités, nous avons établi des critères pour déterminer la division dans laquelle se situe chaque sport. Les neuf critères suivants ont été utilisés pour établir l'ordre de priorité des sports. Sur les neuf critères, les premier et deuxième sont considérés comme très importants, tandis que les critères n°s 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont jugés importants.

1. Possibilité de rehausser l'image de l'Université de Moncton au niveau national :
 - a. le succès remporté aux championnats nationaux et de l'Atlantique;
 - b. la couverture médiatique associée au succès de l'équipe, de la part de la télévision, de la radio et des journaux;
 - c. les effets sur la communauté en général et la jeunesse francophone;
 - d. la contribution à l'accroissement de la notoriété de l'Université sur la scène nationale et en vue du recrutement.

2. Possibilité de générer des fonds pour accroître le budget de l'équipe :
 - a. les revenus provenant des spectateurs aux compétitions et du guichet;
 - b. le marketing et la promotion;
 - c. les revenus provenant des ateliers et camps sportifs d'été et des écoles de sports;
 - d. les projets de financement tels que magasin de sport, cantine, etc.;
 - e. les initiatives des groupes d'appui comme source additionnelle de financement.

3. Le recrutement d'étudiantes et étudiants athlètes :
 - a. la disponibilité d'athlètes francophones de qualité dans la province du Nouveau-Brunswick;
 - b. la possibilité que les athlètes du Nouveau-Brunswick puissent faire partie de l'équipe;
 - c. la possibilité d'attirer des athlètes d'autres provinces.

4. La qualité de la compétition :
 - a. la compétition au niveau de l'Atlantique (Sport universitaire de l'Atlantique);
 - b. la compétition au niveau national (Sport interuniversitaire canadien);
 - c. la compétition hors concours;
 - d. le nombre d'équipes qui pratiquent le sport en question (Sport universitaire de l'Atlantique).

5. La disponibilité d'entraîneures et entraîneurs francophones de calibre supérieur :
 - a. la qualification des entraîneures et entraîneurs, l'exigence minimale du niveau III du Programme national de la certification des entraîneurs (PNCE);
 - b. le perfectionnement des entraîneures et entraîneurs.

6. La possibilité de contribuer de façon significative à l'esprit universitaire et à la fierté d'appartenance à l'Université de Moncton :
 - a. l'établissement d'alliances stratégiques avec les partenaires du sport;
 - b. la poursuite d'un engagement actif dans le partage du leadership;
 - c. la promotion des étudiantes et étudiants athlètes en tant que modèles pour la société;
 - d. le développement de savoir-être par la pratique de l'éthique dans le sport (intégrité, respect mutuel, esprit sportif, franc-jeu, équité et égalité pour tous, etc.);
 - e. l'effet de ralliement chez les anciens, anciennes et amis.

7. L'image du sport dans les écoles secondaires francophones et les Jeux de l'Acadie :
 - a. la popularité du sport;
 - b. la croissance ou le déclin de la pratique sportive;
 - c. le calibre des entraîneures et entraîneurs dans les écoles secondaires;
 - d. le rôle de leadership qu'exercent les équipes, les entraîneures et entraîneurs de l'Université de Moncton dans le sport.

8. La qualité des installations physiques et sportives :
 - a. des installations physiques et sportives de qualité selon des normes reconnues pour le sport de haute performance;
 - b. la sécurité des installations physiques et sportives et de l'équipement sportif.

9. Les coûts additionnels requis pour que le programme sportif devienne compétitif au niveau national :

- a. les coûts additionnels liés au recrutement;
- b. les coûts additionnels liés aux ressources humaines;
- c. les coûts additionnels liés aux bourses athlétiques;
- d. les coûts additionnels liés aux compétitions hors concours de qualité;
- e. les coûts additionnels liés au transport;
- f. les coûts additionnels en équipement et en matériel ;
- g. les coûts additionnels liés à l'encadrement des athlètes.

Recommandation n° 14

Qu'il y ait deux catégories de sports, l'une dite universitaire et l'autre dite non universitaire.

Recommandation n° 15

Qu'il y ait deux divisions au sein de la catégorie des sports universitaires :

Sports universitaires Division I - Sports d'excellence

Sports universitaires Division II - Sports d'excellence

Recommandation n° 16

Que chaque division vise l'excellence dans la performance à différents niveaux, soit au niveau national et au niveau de l'Atlantique ou des Maritimes.

Recommandation n° 17

Que les sports universitaires de la Division I visent le niveau de performance national.

Recommandation n° 18

Que, selon les critères établis, le hockey masculin fasse partie de la Division I à compter de septembre 2003.

Recommandation n° 19

Que, selon les critères établis, le volley-ball féminin fasse partie de la Division I à compter de septembre 2004.

Recommandation n° 20

Que les sports universitaires suivants fassent partie de la Division II et visent le niveau de performance de l'Atlantique ou des Maritimes à compter de septembre 2003 :

- athlétisme (féminin et masculin)
- badminton (mixte)
- basket-ball (féminin)
- basket-ball (masculin)
- cross-country (mixte)
- hockey (féminin)
- natation (mixte)
- soccer (féminin)
- soccer (masculin)
- volley-ball (masculin)

Recommandation n° 21

Que l'Université de Moncton maintienne le statu quo en ce qui concerne la gymnastique rythmique sportive pour l'année 2003-2004 et étudie la composante des sports non universitaires afin de déterminer le niveau d'encadrement qu'elle veut y apporter à compter de 2004-2005.

Recommandation n° 22

Que les budgets accordés aux sports de Division I reflètent le niveau de performance national et de Division II, le niveau de performance de l'Atlantique ou des Maritimes.

Recommandation n° 23

Que l'Université de Moncton s'engage à développer le concept de « clubs associés » afin que les sports de la Division I aient un « club associé », dans le but de s'assurer que le bassin d'athlètes de haut calibre qui constituent la relève se renouvelle d'année en année.

Recommandation n° 24

Que l'Université de Moncton accorde un appui aux clubs associés aux sports de la Division I au moyen de ses installations physiques et sportives ainsi que par l'intermédiaire de ses ressources humaines.

Recommandation n° 25

Que les sports universitaires, quelle que soit la division, reçoivent tous les mêmes services indispensables pour assurer la bonne gestion et l'encadrement de leurs équipes. Ces services comprennent : les installations physiques et sportives, de l'espace réservé aux athlètes et comprenant des casiers, le matériel et l'équipement sportif requis, un mode de transport convenable, l'hébergement, l'allocation de repas et l'encadrement en médecine du sport.

Recommandation n° 26

Que les sports de Division I aient un encadrement qui comprenne des services indispensables, les services d'une entraîneuse ou d'un entraîneur à temps plein, les services d'une conseillère ou un conseiller académique attitré, un vestiaire particulier à chacun, les services d'un préparateur physique, d'un psychologue sportif et d'autre personnel particulier, au besoin.

Recommandation n° 27

Que les sports de Division I aient accès à un budget supplémentaire pour financer les compétitions additionnelles de qualité hors ligue et la mise en action d'un plan de recrutement en collaboration avec les groupes d'appui et le Bureau de liaison de l'Université.

Recommandation n° 28

Que le Service de l'activité physique et sportive, en collaboration avec les groupes d'appui, l'Association des anciens, anciennes et amis et le bureau des anciens et du développement, élaborent un plan de promotion et de financement pour les équipes de Division I.

L'encadrement des athlètes

Recommandation n° 29

Que, en vue de la saison sportive 2005, les athlètes soient encadrés par des entraîneuses et entraîneurs certifiés ayant complété le niveau 3 (volets théorique, technique et pratique) de certification du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) et ils aient à leur acquis une expérience sportive de qualité.

Recommandation n° 30

Que la formation académique au niveau du baccalauréat ou l'équivalent fasse partie des exigences minimales pour l'embauche des entraîneuses et entraîneurs.

Recommandation n° 31

Que le salaire des entraîneuses et entraîneurs soit déterminé à partir de critères spécifiques tels que le niveau de certification, le nombre de mois de la saison sportive, la durée de la période d'entraînement hors saison, le nombre d'années d'expérience, le nombre d'athlètes et la prolongation d'une saison en raison de l'accès aux séries éliminatoires.

Recommandation n° 32

Qu'un budget soit prévu pour payer une partie des coûts liés au perfectionnement des entraîneuses et entraîneurs, et que des conditions y soient rattachées dans leur contrat de travail.

Recommandation n° 33

Que les entraîneurs des sports des divisions I et II travaillent en collaboration avec les associations et organismes sportifs communautaires pour aider au perfectionnement technique et administratif du sport chez les jeunes francophones de la province.

Recommandation n° 34

Que l'allocation de repas des entraîneuses et entraîneurs soit conforme à la politique des employés réguliers de l'Université de Moncton.

Recommandation n° 35

Qu'un service de psychologie sportive soit mis à la disposition des entraîneuses, entraîneurs et athlètes des sports de Division I.

Recommandation n° 36

Que le Service de l'activité physique et sportive élabore un programme d'éducation en nutrition pour les athlètes universitaires.

Recommandation n° 37

Que le poste de thérapeute du sport agréé soit maintenu comme principal intervenant auprès des équipes sportives et qu'il continue de superviser le travail des soigneurs sportifs étudiants.

Recommandation n° 38

Que le Service de l'activité physique et sportive présente annuellement une séance d'information (avant la saison) à l'intention des entraîneuses et entraîneurs pour discuter des politiques du Sport interuniversitaire canadien (SIC) et du Centre canadien sur le dopage sportif (CCDS).

Recommandation n° 39

Que l'entraîneuse ou l'entraîneur soit considéré comme responsable au premier chef d'informer et de sensibiliser tous les membres de son équipe sur le contrôle du dopage, et ce, suivant la rencontre générale d'information pour tous les athlètes universitaires.

Recommandation n° 40

Que le Service de l'activité physique et sportive établisse des liens formels avec ses partenaires aux niveaux scolaire et communautaire en vue d'agir comme ressource en matière de promotion du sport exempt de drogues.

Recommandation n° 41

Qu'une préparatrice ou un préparateur physique qualifié soit affecté aux équipes de Division I à compter d'avril 2003 et à toutes les équipes universitaires à compter d'avril 2004.

Recommandation n° 42

Que le Service de l'activité physique et sportive effectue une étude des besoins en matière de locaux et d'équipement destinés aux divers types d'entraînement visant à développer des aspects précis de la force musculaire.

Recommandation n° 43

Que les services d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique soient mis à la disposition des sports d'excellence de la Division I dès le mois de mai 2003.

Recommandation n° 44

Que l'Université officialise le poste de conseillère ou conseiller pédagogique et étudie la possibilité d'accorder un dégrèvement de crédits à toute professeure ou tout professeur qui occuperait ce poste.

Recommandation n° 45

Que le Service de l'activité physique et sportive travaille en collaboration avec les Services aux étudiantes et étudiants pour préparer et publier chaque année un guide à l'intention des étudiantes et étudiants athlètes à titre d'outil d'intégration, à compter de l'année 2004-2005.

Recommandation n° 46

Qu'un plus grand nombre d'activités soient organisées afin de regrouper plus régulièrement les athlètes et que cette question soit adressée au Comité des athlètes.

Recommandation n° 47

Qu'un lieu soit désigné et aménagé au CEPS à titre de Salon des athlètes pour le début de l'année universitaire 2004-2005 et qu'un projet de financement soit développé pour en assurer la réalisation au cours de l'année 2003-2004.

Recommandation n° 48

Que le Salon des athlètes soit géré par le Comité des athlètes.

Recommandation n° 49

Que le Salon des athlètes serve de lieu de rencontre pour les athlètes actuels, les anciennes et anciens athlètes, les parents, les groupes d'appui, les bénévoles, les partisans, les commanditaires, les donatrices et donateurs les anciens, anciennes et amis ainsi que les membres de l'équipe d'encadrement dans le cadre d'activités spéciales.

Recommandation n° 50

Que le Comité des athlètes travaille de concert avec la FÉÉCUM pour déterminer des moyens d'intégrer les athlètes aux autres étudiantes et étudiants en vue de l'année universitaire 2003-2004.

Recommandation n° 51

Que les équipes sportives de hockey féminin, de basket-ball masculin et féminin et de badminton mixte soient entièrement financées par l'Université à compter de la saison sportive 2003-2004, afin de renforcer leur sentiment d'appartenance et de traiter tous les athlètes de façon équitable.

Recommandation n° 52

Que, dès le mois de janvier 2003, les étudiantes et étudiants athlètes et les membres de l'équipe d'encadrement n'aient plus l'obligation de présenter leur carte d'identité à l'entrée du CEPS afin de faciliter leur passage en vue des entraînements ou des compétitions ainsi que leur accès aux vestiaires et autres installations, et de créer un sens d'appartenance et un sentiment de fierté chez les athlètes et les membres du personnel. Qu'une liste à jour soit toutefois mise à la disposition des réceptionnistes à des fins de contrôle.

Recommandation n° 53

Que la direction du Service de l'activité physique et sportive travaille en collaboration avec la direction du Service des sports du campus d'Edmundston afin de déterminer les moyens d'intégrer davantage l'équipe de natation au sein des autres équipes sportives.

Recommandation n° 54

Que les membres de l'équipe de natation puissent être en nomination au même titre que les autres équipes sportives de l'Université pour le titre d'athlète de la semaine, les prix du Gala des athlètes de l'Université de Moncton, etc.

Recommandation n° 55

Que les membres de l'équipe de natation du campus d'Edmundston soient invités à participer à différents événements au campus de Moncton : lancement de la saison sportive (présentation des entraîneuses et entraîneurs), soirée sociale annuelle des athlètes, banquet annuel des athlètes, etc.

Recommandation n° 56

Que la direction du Service de l'activité physique et sportive, en collaboration avec les personnes concernées des trois campus, détermine les moyens de mieux faire connaître les équipes sportives de l'Université de Moncton dans les régions desservies par les autres campus.

Recommandation n° 57

Que le Service de l'activité physique et sportive de concert avec les entraîneuses et entraîneurs des sports individuels, étudie la possibilité de permettre aux étudiantes et étudiants athlètes issus d'autres campus de suivre un programme d'entraînement délocalisé, afin qu'ils puissent participer à des compétitions sportives, et ce, tout en tenant compte des règlements.

Recommandation n° 58

Que les entraîneuses et entraîneurs ne soient plus tenus d'agir à titre de conducteurs lors des déplacements des membres de leur équipe sportive en vue des compétitions et que des conducteurs professionnels soient embauchés à cette fin.

Recommandation n° 59

Que des moyens de transport sécuritaires, adéquats et confortables soient mis à la disposition des équipes sportives en tenant compte de la distance, du nombre de voyageurs, de la disponibilité de chauffeurs professionnels, de la taille des athlètes, de la nature de l'équipement, de la quantité de bagages, de la saison et des conditions routières.

Recommandation n° 60

Que, par mesure d'économie, lorsque cela est possible, deux équipes sportives puissent voyager ensemble lors de déplacements en autobus et que les horaires des compétitions soient établis en fonction de ce critère.

Les installations physiques et sportives

Recommandation n° 61

Que l'Université maintienne les sports universitaires et non universitaires au deuxième rang dans l'ordre de priorité quant à l'utilisation des installations sportives, après le secteur académique et suivi du Service des activités récréatives, puis des usagers externes.

Recommandation n° 62

Que, dès le début de l'année 2003, l'Université de Moncton d'augmente significativement la disponibilité des installations sportives aux équipes sportives pour les périodes d'entraînement en saison et hors saison, la tenue de tournois hors concours et l'organisation d'ateliers et camps

sportifs et d'écoles de sports en vue de leur permettre de s'entraîner plus sérieusement et de mieux faire rayonner l'Université, et qu'elle détermine les moyens à prendre pour y arriver (p. ex., : aménagement de terrains de badminton au stade, etc.).

Recommandation n° 63

Que cette augmentation de la disponibilité des installations sportives aux équipes sportives tienne compte des besoins du Service des activités récréatives.

Recommandation n° 64

Que la gestion des horaires des plateaux sportifs soit réalisée à l'aide d'un programme informatique afin d'en maximiser l'efficacité, et que le Service de l'activité physique et sportive, en consultation avec le Service des TIC, procède à son acquisition.

Recommandation n° 65

Qu'une salle de travail, de consultation et de visionnement destinée aux entraîneurs et entraîneuses soit aménagée au CEPS et qu'un projet de financement soit élaboré au cours de l'année 2003-2004.

Recommandation n° 66

Que, au cours de l'année 2003-2004, le Service de l'activité physique et sportive élabore un plan quinquennal de développement pour les installations physiques et sportives du campus de Moncton, incluant un plan d'affaires pour en assurer la viabilité, et ce, de concert avec les partenaires potentiels : les municipalités environnantes, les clubs sportifs et leurs groupes d'appui, les commanditaires et les donatrices et donateurs. Que les installations physiques qui exigent une attention immédiate pour des raisons de sécurité soient comprises dans la demande budgétaire 2003-2004.

Recommandation n° 67

Que des vestiaires hautement fonctionnels et de qualité supérieure soient aménagés pour les sports universitaires d'excellence de la Division I.

Recommandation n° 68

Qu'un espace soit réservé pour les équipes sportives de la Division II dans le vestiaire commun du CEPS.

Recommandation n° 69

Que des cloisons soient installées dans les douches des hommes au CEPS afin de respecter le principe d'équité de même que l'intimité et la vie privée des étudiants.

Recommandation n° 70

Que la propreté des installations sportives soit assurée en vue des séances d'entraînement, des compétitions, des ateliers et camps sportifs et des écoles de sports, pour des raisons de sécurité et d'image.

Le matériel et l'équipement

Recommandation n° 71

Que le Service de l'activité physique et sportive élabore un plan de gestion de risques pour les installations sportives du CEPS, de l'Aréna et des terrains sportifs à l'extérieur et l'utilisation de l'équipement sportif.

Recommandation n° 72

Qu'une personne soit désignée à titre de gérant de l'équipement pour voir à la mise en application des procédures liées à la gestion des risques, à la sécurité des installations physiques et sportives et de l'équipement, ainsi qu'à la formation et à la supervision du personnel d'encadrement.

Recommandation n° 73

Que les responsables de l'équipement sportif fassent annuellement un tri dans le matériel et l'équipement, et que leur inventaire et leur disponibilité soient gérés à l'aide d'un système informatique.

Recommandation n° 74

Que le matériel et l'équipement destinés aux équipes sportives soient uniquement utilisés pour leurs propres besoins.

Recommandation n° 75

Que les entraîneurs et entraîneuses préparent annuellement la liste de leurs besoins en matériel et équipement et qu'ils discutent avec le Service de l'activité physique et sportive.

Les partenaires

Recommandation n° 76

Que la direction de l'Université de Moncton adopte une nouvelle vision du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus, en y apportant l'appui moral et financier nécessaire pour permettre aux groupes d'appui et à leurs bénévoles de jouer leur rôle de soutien au développement du programme.

Recommandation n° 77

Que le Service de l'activité physique et sportive, de concert avec le Service des finances, détermine les moyens d'alléger le fardeau administratif des groupes d'appui et de leurs bénévoles en simplifiant leur mode de fonctionnement tout en assurant le contrôle fiscal nécessaire, afin de maximiser leur appui.

Recommandation n° 78

Que le Service de l'activité physique et sportive, de concert avec la direction de l'Université, propose de nouveaux moyens de reconnaître de façon régulière le travail et les accomplissements des bénévoles.

Recommandation n° 79

Que les liens entre les bénévoles et l'Université soient renforcés. Le resserrement des liens fera en sorte qu'ensemble ils pourront plus facilement surmonter les obstacles de même que partager et célébrer les joies résultant des réussites.

Recommandation n° 80

Que l'Association des anciens, anciennes et amis de concert avec la direction générale des relations universitaires, la direction du Service de l'activité physique et sportive et la direction du bureau des anciens et du développement, détermine la meilleure façon de concrétiser son appui au programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus.

Recommandation n° 81

Que le Service de l'activité physique et sportive, l'Institut de leadership, l'École de kinésiologie et de récréologie et le bureau de liaison entament des pourparlers avec la Société des Jeux de l'Acadie afin de cerner les possibilités de partenariats, notamment dans les domaines de la formation et de l'encadrement des entraîneures et entraîneurs, des bénévoles, des officiels et des athlètes, et de la promotion de l'esprit sportif.

Recommandation n° 82

Que la direction du Service de l'activité physique et sportive maintienne des liens avec les associations sportives provinciales concernées et étudie la possibilité d'établir des partenariats à divers niveaux.

Recommandation n° 83

Que l'Université de Moncton, en collaboration avec l'Association des anciens, anciennes et amis, instaure de nouveaux programmes ou adopte de nouveaux moyens visant à resserrer prioritairement les liens avec les donatrices et donateurs du programme sportif, les anciennes

et anciens athlètes, les anciens, anciennes et amis et les parents des athlètes.

Recommandation n° 84

Que l'Université de Moncton, en collaboration avec l'Association des anciens, anciennes et amis et les groupes d'appui, lance des campagnes de financement pour appuyer le développement du programme sportif.

Recommandation n° 85

Que l'Université de Moncton, par le biais du bureau des anciens et du développement, voie à la mise à jour des coordonnées des anciennes et anciens athlètes de façon régulière.

Recommandation n° 86

Que l'Université de Moncton reconnaisse l'importance des partenariats avec les municipalités dans le domaine du sport pour son propre développement et celui des communautés, et qu'elle y accorde l'appui nécessaire.

Recommandation n° 87

Que la direction du Service de l'activité physique et sportive entame dans les plus brefs délais des démarches en vue de créer un comité permanent avec les directions des services communautaires des municipalités de Moncton, de Dieppe et de Riverview afin de développer une vision commune pour le développement du sport et des infrastructures sportives dans la région du Grand Moncton et d'établir les partenariats permettant d'atteindre les objectifs qui en découleront.

Recommandation n° 88

Que la direction du Service de l'activité physique et sportive rencontre de façon régulière les directions des services communautaires de Moncton, de Dieppe et de Riverview, afin de cerner les partenariats souhaitables pour la réalisation de projets spécifiques à chacune de ces municipalités et susceptibles d'engendrer des retombées pour les deux parties.

La structure organisationnelle et opérationnelle

Recommandation n° 89

Que le Service de l'activité physique et sportive voie à la mise sur pied ou au maintien des comités permanents suivants afin de le guider dans la réalisation de la vision du programme sportif :

- un comité consultatif du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus;
- un comité consultatif du Service des activités récréatives;
- le Comité des athlètes;
- le Comité des entraîneurs et entraîneurs;
- le comité de la galerie du patrimoine sportif de l'Université de Moncton.

Recommandation n° 90

Que le Service de l'activité physique et sportive voie à la mise sur pied de comités provisoires, au besoin.

Recommandation n° 91

Que le Service de l'activité physique et sportive procède au réaménagement des bureaux de travail de ses différentes unités afin de créer une synergie.

Recommandation n° 92

Que les tâches des membres du personnel du Service de l'activité physique et sportive soient évaluées en fonction de la nouvelle structure et des recommandations du présent rapport qui seront adoptées par la direction de l'Université.

Le financement et le marketing

Recommandation n° 93

Que l'Université de Moncton augmente substantiellement son appui financier aux sports universitaires à compter de l'année en cours à partir de son fonds de fonctionnement et de revenus générés par certains fonds de dotation existants.

Recommandation n° 94

Que le Service de l'activité physique et sportive élabore un nouveau plan de financement en ce qui concerne les commandites sportives pour augmenter les revenus destinés au programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus en tenant compte de la vision.

Recommandation n° 95

Que les besoins du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus fassent partie de l'énoncé des besoins prioritaires de la prochaine grande campagne de financement, entre autres : création d'un important fonds de dotation (bourses athlétiques et fonds général), modernisation des installations sportives (Aréna J.-Louis-Lévesque, CEPS, terrain de soccer, vestiaires, salon des athlètes, salle de travail des entraîneurs et entraîneuses, estrades, etc.), augmentation du fonds de dotation de l'Institut de leadership.

Recommandation n° 96

Que la direction du Service de l'activité physique et sportive participe, en collaboration avec le bureau de la campagne, à la planification de la grande campagne de financement en ce qui a trait l'identification des besoins relatifs aux sports.

Recommandation n° 97

Que le Service de l'activité physique et sportive travaille en étroite collaboration avec le bureau des anciens et du développement afin de voir à la mise sur pied de campagnes de sollicitation annuelles.

Recommandation n° 98

Que le plan de marketing et de promotion s'inspire de la nouvelle vision du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus.

Recommandation n° 99

Que le Service de l'activité physique et sportive crée un poste d'agente ou agent de marketing et de promotion une fois que le plan de marketing aura été élaboré par la direction du Service, afin de voir à la mise en œuvre du plan.

Recommandation n° 100

Que l'Université de Moncton réinstaure le service d'accueil assuré par des hôtes et hôtesse lors des parties à domicile et que ces emplois à temps partiel soient accordés en priorité aux étudiantes et étudiants athlètes.

Recommandation n° 101

Que le Service de l'activité physique et sportive voie à la création d'une mascotte.

Recommandation n° 102

Que les achats d'uniformes de toutes les équipes sportives soient mieux planifiés afin que les uniformes présentent un design unique et soient de même qualité. Cette mesure permettra de susciter une plus grande fierté et de projeter une meilleure image, en plus de mettre en valeur la marque de commerce que sont les Aigles Bleus et les Anges Bleus de l'Université de Moncton.

Recommandation n° 103

Que le Service de l'activité physique et sportive intensifie le recrutement de commanditaires avec lesquels s'associer pour la production et le financement des uniformes des équipes sportives.

Le rayonnement et la visibilité de l'Université de Moncton

Recommandation n° 104

Que le poste d'agente ou agent de communications affecté aux sports passe de deux jours à un minimum de trois jours par semaine pour la période d'activité intensive, soit de septembre à avril, à compter de l'année 2003-2004 afin de maximiser la visibilité du programme sportif des Aigles Bleus et des Anges Bleus.

Recommandation n° 105

Que le Service de l'activité physique et sportive réactive le dossier de la galerie du patrimoine sportif de l'Université de Moncton à court terme, soit au cours des six prochains mois.

Annexe II

Liste des personnes qui ont accepté de participer à une entrevue

Consultations auxquelles les membres de l'équipe ont participé

René Paris, entraîneur de l'équipe de soccer masculin, et **Christine LeBlanc**, directrice du Service des activités sportives et récréatives (le 25 octobre 2002)

Anciennes directions du Service des sports

(le 28 octobre 2002)

* **Le recteur et vice-chancelier s'est joint à cette consultation**

Christine LeBlanc (directrice du Service au moment de l'entrevue)

Daniel MacDonald

Daniel O'Carroll

Vance Toner

Paul Boudreau, responsable du Service des activités récréatives
(le 6 novembre 2002)

Maria LeBlanc, adjointe administrative
(le 7 novembre 2002)

Paul-Alfred LeBlanc, directeur du Service des installations sportives
(le 7 novembre 2002)

Paul-Émile Benoit, directeur du Service des communications et **Carole Landry**, agente des communications des sports
(le 13 novembre 2002)

Thérèse Thériault, directrice, anciens et développement et **Vincent Bourgeois**, directeur adjoint, anciens et développement
(le 14 novembre 2002)

Jean Brousseau, président de l'Association des anciens, anciennes et amis de l'Université de Moncton – campus de Moncton (AAAUM)
(le 18 novembre 2002)

Les entraîneurs de l'Université de Moncton, campus de Moncton
(le 18 novembre 2002)

Armand Doucet, équipe de soccer féminin

Robert LeBlanc, équipe de badminton (mixte)

Marc Beaudoin, équipes d'athlétisme (féminin et masculin)

Roger Cormier, équipe de basket-ball masculin

Charles Bourgeois, équipe de hockey masculin

Les entraîneurs et entraîneure de l'Université de Moncton, campus de Moncton
(le 19 novembre 2002)

Daniel O'Carroll, équipe de volley-ball féminin
Richard Basque, équipe de volley-ball masculin
Mariana Ardelean, équipe de gymnastique rythmique
Bill Turgeon, équipe de basket-ball féminin
Harold Caissy, équipe de hockey féminin

FÉÉCUM

(le 25 novembre 2002)

Éric Larocque, président
Pierre Losier, vice-président académique
Jonathan Tower, vice-président externe
Marc-André Langis, vice-président, services et administration
France Friolet, directrice générale
Eddie Rutanga (étudiant invité, ancien athlète et entraîneur adjoint au soccer)

Jim Morell, consultant en sports, UNB
(le 2 décembre 2002)

Clint Hamilton, directeur athlétique et du Centre Aitken, UNB
(le 2 décembre 2002)

Association des anciens, anciennes et amis de l'Université de Moncton, campus de Moncton
(le 2 décembre 2002)

Vincent Bourgeois, directeur-adjoint, Anciens et développement
Jean Brousseau, président
Claude Gallant, président du Club des Aigles Bleus
Josette Léger-LeBlanc, conseillère
Ronald LeBreton, premier vice-président
D^r Roland Maurice, président-fondateur, Fonds de bourses Clément-Cormier
Jean-Guy Ouellette, représentant de l'Université
Lise Robichaud-McGrath, conseillère
Thérèse Thériault, directrice, Anciens et développement

Société des Jeux de l'Acadie
(le 3 décembre 2002)

Mario Doucet, directeur général
Annick Arsenault, présidente
Jean-Luc Benoit, directeur adjoint

Capitaines des équipes sportives ou leur représentant
(le 4 décembre 2002)

Damintote Bayentin, représentant du basket-ball masculin
James Bazan-Lindsay, représentant du volley-ball masculin
Liette Foy, capitaine, badminton féminin

Anik Gallant, capitaine, volley-ball féminin
Julie LeBlanc, capitaine, hockey féminin
Margot LeBlanc, capitaine, soccer féminin
Amanda West, capitaine, basket-ball féminin
Véronique Noël, capitaine, gymnastique
Bernard Pinet, représentant du soccer masculin
Louis Poirier, capitaine, athlétisme
Luc Richard, capitaine basketball
Kevin Robert, capitaine, cross-country
Jérôme Roy, capitaine, badminton masculin

Services aux étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, campus de Moncton
(le 5 décembre 2002)

Roger Boulay, directeur des Services aux étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, campus de Moncton

Charles Bourque, président du Comité d'appui aux équipes de basket-ball
(le 5 décembre 2002)

Janique Léger, directrice des ressources matérielles de l'Université de Moncton
(le 11 décembre 2002)

Edgar Léger, conseiller pédagogique 1973 de l'équipe de hockey masculin
(le 10 décembre 2002)

Lucille Collette, vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines de l'Université de Moncton
(le 11 décembre 2002)

Bernard Cyr, président du Comité consultatif sur le développement de l'Université de Moncton
(le 13 décembre 2002)

Vincent Dionne, capitaine de l'équipe de hockey masculin des Aigles Bleus
(le 18 décembre 2002)

Pierre Belliveau, ancien entraîneur de l'équipe des Aigles Bleus
(le 18 décembre 2002)

Les Amis des Aigles Bleus
(le 18 décembre 2002)

Clarence Boudreau, président
Ronald J. LeBlanc, ami des Aigles Bleus et ancien athlète universitaire
Léo Godin, gérant de l'équipe de hockey des Aigles Bleus

Services aux étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, campus de Shippagan
(le 20 janvier 2003)

Ronald Duguay, directeur des Services aux étudiantes et étudiants, et **Diane Roy-Friole**, animatrice – socioculturel, sportif et information de l'Université de Moncton, campus de Shippagan

Service des sports de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston

(le 21 janvier 2003)

Nathalie Bujold, responsable du Service des sports de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston au moment de l'entrevue

Hugues Chiasson, coordonnateur des communications et du recrutement et agent des relations publiques de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston

Marcel McLaughlin, entraîneur de l'équipe de natation (mixte) de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston

Cindy Deschênes, étudiante athlète de l'équipe de natation de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston

Marc Melanson, directeur des Services communautaires, Ville de Dieppe

(le 28 janvier 2003)

Ian Fowler, directeur du Service de développement communautaire, Ville de Moncton

(le 31 janvier 2003)

Consultations effectuées par un membre de l'équipe

Jean-Guy Vienneau, ancien directeur du Service des sports de l'Université de Moncton, campus de Moncton

(le 16 septembre 2002)

D^r Leonard Zaichkowsky, psychologue sportif de la Boston University

(le 12 décembre 2002)

D^r Chris Stevenson, doyen, Faculté de kinésiologie de UNB.

(le 19 décembre 2002)

Charles Babineau, ancien professeur-entraîneur à l'École de kinésiologie et de récréologie de l'Université de Moncton, campus de Moncton

(le 5 novembre 2002)

Roger Boulay, directeur des Services aux étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, campus de Moncton

(le 21 novembre 2002)

Ronald J. LeBlanc, Amis des Aigles Bleus

(le 21 novembre 2002)

D^r Daniel de Yturralde, directeur médical de la Clinique médicale sportive

(le 6 janvier 2003)

Cathie A. Schweitzer, directrice athlétique au Springfield College

(le 9 janvier 2003)

Mircea Roman, ancien professeur-entraîneur à l'École d'éducation physique et de loisir de l'Université de Moncton, campus de Moncton

(le 10 janvier 2003)

Vance Toner, ancien directeur de l'École d'éducation physique et de loisir et de l'Institut de leadership de l'Université de Moncton
(le 15 janvier 2003)

Denis Boucher, responsable de la promotion et du recrutement et **Yoland Bordeleau**, adjoint, bureau de liaison de l'Université de Moncton, campus de Moncton.
(le 20 janvier 2003)

Daniel O'Carroll, concernant l'histoire du sport en Acadie
(le 22 janvier 2003)

Pierre Hébert, technicien de la piscine et responsable de l'équipement sportif de l'Université de Moncton, campus de Moncton
(le 23 janvier 2003)

Hermel Couturier, directeur de l'École de kinésiologie et de récréologie de l'Université de Moncton
(le 14 janvier 2003)

Bob Clive, Director, Parks & Recreation, Town of Riverview
(le 19 février 2003)

Annexe III

RBC Top Academic All-Canadians Tableau d'honneur académique canadien de la RBC (2002)

2002 MEDIA GUIDE & ALMANAC

RBC TOP ACADEMIC ALL-CANADIANS / TABLEAU D'HONNEUR ACADÉMIQUE CANADIEN DE LA RBC

The RBC Academic All-Canadians are presented to the CIS student-athletes who have achieved 80% or better while representing their university as varsity athletes.

La RBC offre annuellement des certificats à des étudiants et étudiantes-athlètes qui ont conservé une moyenne supérieure à 80%, tout en représentant leur université dans un sport sanctionné SIC.

	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	TOTAL
Acadia	5	11	24	18	19	16	18	26	34	31	38	240
Alberta	37	60	72	70	55	69	64	79	82	98	106	792
Bishop's	0	2	0	6	9	7	11	6	17	16	17	91
Brandon	1	0	2	4	2	2	2	8	7	10	14	52
Brock	7	9	8	17	16	20	14	15	10	18	30	164
Calgary	28	38	58	64	66	43	57	68	53	59	107	641
Carleton	0	3	4	9	9	10	18	17	19	17	12	118
Concordia	0	4	11	11	16	11	13	16	20	28	32	162
Dalhousie	14	15	16	14	21	21	30	37	32	46	57	303
Guelph	17	16	24	26	28	27	38	40	38	58	65	377
Lakehead	1	5	7	9	9	7	2	10	8	14	23	95
Laurentian	0	4	5	11	14	18	9	13	15	12	24	125
Laurier	2	0	0	3	2	6	7	17	12	10	19	78
Laval	2	0	37	34	33	31	23	28	38	31	23	280
Lethbridge	18	31	23	26	23	20	22	27	31	29	34	284
Manitoba	28	22	35	21	36	35	29	40	40	54	50	390
McGill	18	52	55	59	76	66	63	66	62	114	104	735
McMaster	2	1	12	7	10	11	12	34	38	51	56	234
Memorial	5	9	3	5	8	10	11	15	14	14	14	108
Moncton	0	0	0	0	25	35	44	29	34	35	32	234
Montréal	0	1	1	4	-	5	7	13	11	17	16	75
Mt. Allison	15	24	20	15	18	16	19	16	24	33	31	231
Nipissing	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	13	13
Ottawa	0	27	17	20	20	26	25	30	27	43	48	283
Queen's	21	0	58	61	52	55	47	61	86	82	81	604
Regina	0	2	1	1	4	1	9	5	16	23	27	89
RMC	0	7	0	4	1	1	12	11	11	12	13	72
Ryerson	1	0	0	3	1	0	6	4	3	5	8	31
Saint Mary's	9	16	19	15	16	16	15	13	12	15	18	164
Saskatchewan	13	0	30	28	29	25	30	35	32	33	46	301
Sherbrooke	3	7	14	14	23	21	21	23	29	22	31	208
Simon Fraser	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
St. Thomas	0	0	3	2	10	6	5	2	15	27	34	104
StFX	2	4	14	14	21	17	15	29	25	30	33	204
Toronto	24	15	30	43	34	34	38	46	42	53	42	401
Trent	0	0	0	7	5	18	14	13	13	13	26	109
Trinity Western	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	23	38
UBC	20	19	29	36	54	42	53	51	71	64	43	482
UCCB	1	2	2	2	4	3	2	4	15	8	9	52
UNB	10	29	34	39	29	48	35	33	37	45	43	382
UPEI	0	16	12	16	17	16	24	20	25	24	33	203
UQAM	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	23	23
UQTR	0	0	0	4	0	9	12	18	32	30	22	127
Victoria	16	15	16	19	21	22	22	22	23	26	22	224
Waterloo	5	2	18	12	28	22	41	69	79	85	93	454
Western	11	2	32	45	42	38	49	56	71	101	114	561
Windsor	4	13	24	19	15	20	10	23	23	21	21	193
Winnipeg	1	8	7	9	11	15	12	12	13	14	13	115
York	2	6	5	21	22	16	30	20	24	26	25	197
TOTAL:	343	497	782	867	954	957	1,040	1,220	1,363	1,612	1,810	11,445

- not a CIS member / non membre de SIC